



Ventavon INFO N° 43

Juillet 2015

Journée médiévale

le samedi 27 juin 2015



Au boudrome, les guerriers prêts au combat accompagnés de chiens-loup



Concert de harpes de l'école de musique de Tallard



Après avoir offert un château fort en Playmobil® à leur fils, Amanda Lovegrove et M. Hanff des Forestons ont récupéré ici et là des modules, des personnages supplémentaires et même un drakkar de vikings pour reproduire cet immense décor moyenâgeux en 7 heures de travail (ou de jeu !).



Deux petits lézards verts apprivoisés et tenus en laisse. Au Moyen Âge, on disait dans le midi de la France que, lorsque le lézard vert voyait un serpent s'approcher d'une personne endormie, il lui sautait subitement sur la face et la réveillait.



Yvon Carle de Claret, spécialiste du méchoui nous prépare deux porcelets d'une vingtaine de kilos chacun



© B. Vollet

SOMMAIRE

- 2C Journée médiévale
- 1 Mot du maire
- 2 Urbanisme
- 4 Eglise Saint-Laurent
- 6 Espaces verts - Affouage
- 8 Route Napoléon Randonnées
- 10 Déchets - ISDND
- 12 Eau et assainissement
- 13 Budget
- 14 Voirie
- 15 Cité EDF du Beynon
- 16 ACCA - MFR
- 17 Ecole - TAP
- 19 Animations culturelles
- 21 Gym Plaisir - Vide grenier
- 22 Etat civil - Annonces
- 23 Recherches historiques
- 3C Danses Latino
- La fête des voisins
- 4C Fête de Ventavon



© DB

MOT DU MAIRE

Chers Ventavonnais

Voilà déjà plus d'un an que le nouveau conseil municipal est aux commandes de l'administration communale et je dois vous avouer, pour ma part, que ma fonction de maire a bien sûr bouleversé quelque peu le programme de mes journées que j'avais auparavant. Mais épaulé par mes adjoints déjà initiés en la matière et par les différentes commissions municipales établies au début de ce mandat, je rentre de mieux en mieux dans mes habits de premier magistrat de Ventavon. Au passage, je tiens également à complimenter les secrétaires de mairie dont notamment Sylviane Pia, attaché territorial qui a su mener à bien tous les projets commencés par l'équipe précédente. Elle a d'ailleurs été récompensée par le préfet des Hautes-Alpes ainsi que Jean-Paul Moullet, agent de maîtrise, pour le dévouement qu'ils ont apporté chacun de leur côté au service des collectivités locales depuis plus de 20 ans.

De gros travaux ont été entrepris dans l'église et la rénovation de son plancher est terminée. Reste à traiter le mobilier avant sa remise en place et restaurer un tant soit peu le retable et le maître-autel avant leur réinstallation. Des études sont en cours pour déterminer le travail à faire et le coût que cela représentera.

En ce qui concerne l'Espace Loisirs Mutualisé, si nous avons un peu de chance, si nous recevons le permis de construire assez tôt et si aucune violette naine, ni serratule à feuille de chanvre, ni nouvelle loi d'urbanisme ne viennent contrecarrer le projet, nous devrions lancer les appels d'offre d'ici la fin de l'année.

Les aides de l'État ont tendance à se faire de plus en plus rares et on remarque que les communes sont soumises à un régime amaigrissant très strict. Nous subissons à Ventavon une baisse de la dotation d'État (DGF) qui passe de 110.000 €, à 77.000€ puis à 50.000€ de 2013 à 2015, couplée, à une hausse du fonds de péréquation des ressources communales (FPIC) qui elle, passe de zéro en 2013 à 7.787€ en 2015. La loi des finances de 2012 avait prévu de créer ce fonds alimenté par les recettes fiscales de certaines communes ou communautés de communes pour être reversé à celles moins favorisées.

Rajouté à cela toutes les prérogatives de l'État transférées aux communes, comme le Temps d'Activités Périscolaires et nous constatons qu'inexorablement les charges de fonctionnement augmentent. Au vu de tout cela, la Commune de Ventavon comme la plupart de celles des Hautes-Alpes, ne donne plus de dérogation aux élèves de l'école primaire désirant changer d'école, afin de maintenir les effectifs et ne pas avoir à rembourser les frais de scolarité à des communes extérieures au RPI.

Si nous avons coupé quelques pins au village par mesure de sécurité, nous avons également planté dans différents endroits de la commune des plantes indigènes peu gourmandes en eau. Vous apprécierez aux entrées de Valenty et du bourg, les plantations en triangle de cyprès de Florence, qui selon la coutume provençale, vous souhaitent "la bienvenue". Tout cela pour égayer et embellir notre lieu de vie et se dire : « Que la vie serait belle s'il n'y avait pas ces problèmes récurrents de crottes de chiens ! ».

Chez soi, on soigne ses alentours de maison, on décore, on nettoie les salissures de ses chiens, on fait attention au mobilier de jardin, etc. Alors, pourquoi l'espace communal qui jouxte nos habitations serait un dépotoir, un cani-wc, un endroit où le laisser aller est de mise ? C'est aussi notre environnement proche, l'endroit où l'on aime se promener, jouer, où il fait bon vivre...

Que faut-il dire de plus ? On ne va tout de même pas installer des panneaux d'interdiction ou de recommandations à chaque endroit où l'espace communal est mis à mal.

Respectons les plates bandes végétalisées et plantées, les aires de jeux, les bacs à fleurs, les locaux et WC publics, les lauzes et les "points propres" pour le plaisir de tous et pour pouvoir vous souhaiter un bon été dans un cadre agréable.

Juan Moreno

Heures d'ouverture du secrétariat

LUNDI	8-12h	14-17h
MARDI	8-12h	Fermé
MERCREDI	Fermé	14-17h
JEUDI	8-12h	Fermé
VENDREDI	8-12h	Fermé

Tél : 04 92 66 40 54
Fax : 04 92 66 47 02

MAIRIE de VENTAVON

Permanence du maire de Ventavon

Tous les vendredis matins
de 8 heures à 12 heures

Permanence des adjoints :

Tous les mardis de 18 h à 19 h

E-mail : mairie.ventavon@gmail.com



Approbation du POS

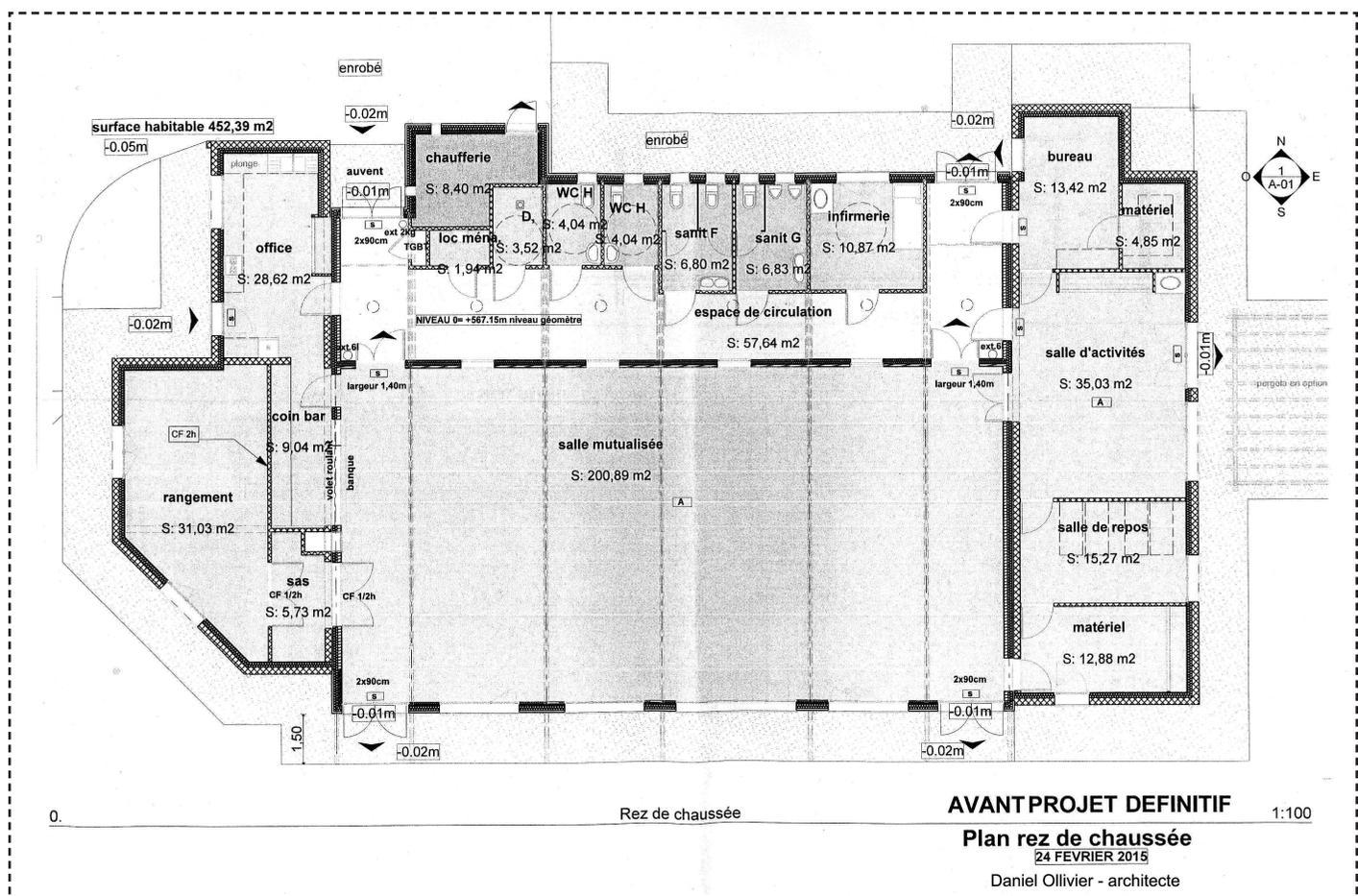
Cette modification simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols à Valenty avait pour but la modification des règles concernant les bâtiments publics en zone UB, notamment pour permettre la réalisation du projet d'Espace Loisirs Mutualisé et la suppression de l'emplacement réservé n°6 inutile.

Elle a donc été approuvée par le conseil municipal, le 10 février 2015, avec deux modifications faisant suite aux remarques déposées par le public lors de la consultation du dossier. Il s'agissait de supprimer la phrase : « *Le reliquat de terrain pourra donc servir à recevoir quelques habitations* » et d'écrire cette phrase ainsi corrigée : « *Le COS est fixé à 0,4 en secteur UB* » (et non Ua comme il était écrit).

Avant Projet Définitif pour un Espace de Loisirs Mutualisé

Le projet de construction d'un Espace de Loisirs Mutualisé à Valenty a été revu par la Commission d'urbanisme et le cabinet d'architecture Ollivier (chargé de la maîtrise d'œuvre) afin de prendre en compte d'une part, des évolutions de réglementations en matière de normes environnementales et une réactualisation des prix et d'autre part, un changement de la structure portant sur la toiture. Le conseil municipal a validé le nouvel Avant Projet Définitif portant sur sa construction pour un montant de 999 800 € HT (non compris les coûts de l'équipe de maîtrise d'œuvre dont les honoraires représenteront 79 484 € HT, l'équipement mobilier et les frais de raccordement aux différents réseaux).

Une demande de permis de construire a été déposée le 25 mars 2015 pour la construction d'un Espace de Loisirs Mutualisé à Valenty. Il est actuellement en cours d'instruction.



Le projet consiste à créer un bâtiment en rez-de-chaussée implanté dans la partie Ouest du terrain (parcelles 88 et 89 -section D) et orienté Sud.

Il est prévu dans ce bâtiment une grande salle polyvalente, un office, des salles d'activités, des sanitaires et une infirmerie pour des activités de loisirs intercommunaux.

L'accès s'effectuera par l'angle Sud Ouest du terrain communal avec un parking ombragé de 23 places situé au nord ouest du bâtiment.

Le bâtiment comprendra une toiture 2 pentes en tuiles canal avec une pente de 30%.

Une pergola bois côté Est accompagnera le bâtiment.

Les parois verticales seront recouvertes avec un enduit finition semi-gratté et frotassé, de ton crème et ocre rouge en harmonie avec les façades de la MFR situé à l'Ouest du bâtiment.

Les parois du volume de la grande salle seront en matériaux de synthèse de type Fundermax de ton ocre.

Les menuiseries seront en aluminium blanc ou vert.

Quelques capteurs solaires thermiques seront implantés en toiture Sud.

Les espaces de jeux ou d'activités se concentreront au Sud et à l'Est du bâtiment.

Des aménagements paysagés seront réalisés ultérieurement.

PLU

La Commune de Ventavon est actuellement régie par le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 14 mars 2002 qu'il convient de réviser et de transformer en Plan Local d'Urbanisme afin notamment, d'y intégrer les dispositions des lois Grenelle et ALUR.

Le fait que la loi ALUR du 24 mars 2014 pose le principe selon lequel le PLU est un document intercommunal, la compétence en ce domaine sera transférée automatiquement à la CCL dès le 24 mars 2017. Jusqu'à cette échéance, la Commune peut élaborer un PLU.

Le conseil municipal de Ventavon a décidé de s'entourer des conseils du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Hautes-Alpes pour un accompagnement dans le cadre de la consultation des bureaux d'étude.

Opération FACADES TOITURES

Le maire précise que l'opération « façades toitures » prévue pour trois ans est toujours en cours et qu'il restait au 16 janvier 2015, une enveloppe de 21 232,50 €.

Il est rappelé que le versement de ces subventions est conditionné par la réalisation effective de ces travaux et sera fait au regard des factures de travaux acquittées.

Se renseigner en mairie.

Réflexion sur le réaménagement d'un ensemble bâti du village

Le conseil municipal désire mener une réflexion sur la réorganisation et le réaménagement d'un ensemble bâti du village : mairie, école, cantine et sur la réutilisation de l'ancien hôtel « La Licorne » propriété de la Commune. Cette réflexion pourrait s'étendre à l'espace dédié à la cour de l'école qui se situe en partie sur la voie publique (aspect sécuritaire). Ces aménagements importants nécessitent, afin d'en maîtriser tous les aspects, de réaliser une étude de faisabilité et de programmation en préalable à toute maîtrise d'œuvre.

La commune s'entourera des conseils du CAUE pour une mission d'assistance technique et de conseils portant sur les points suivants :

- élaboration d'un diagnostic (architectural, paysager et urbanistique),
- définitions des besoins,
- analyse de l'opportunité du projet dans l'optique d'engager une faisabilité du projet,
- mise en place d'une consultation de type MAPA en vue de faire appel à un programmiste.

Eglise Saint-Laurent

Un nouveau plancher

Les travaux de remplacement du plancher en bois sont terminés.

Après avoir décaissé le sol sur 50 cm et déposé des cailloux et graviers, il a été disposé des plots en béton pour supporter des lambourdes de 80 sur 110. Ces dernières ont été recouvertes d'un nouveau plancher de 40 mm d'épaisseur en mélèze du Jura. Sur ce plancher traité à l'huile de lin, plusieurs alignements parallèles de pointes dont les têtes en fer forgé sont visibles rejoignent le chœur de façon esthétique.

Les bas de mur de la nef ont été refaits et descendent désormais droit sur le plancher.

Auparavant, sous le plancher, des buses ont été placées afin de faire circuler l'air venant des bouches d'aération côté Sud. Un moteur aspirant l'air se met en marche automatiquement dès que l'hygrométrie dépasse les 30 % d'humidité.

Constat et diagnostic

suite au démontage du mobilier

Le mobilier du chœur de l'église a été enlevé par **Gilles Tournillon, restaurateur (habilité Musées de France)** avant les travaux de rénovation du plancher de l'église.

L'ensemble a été inventorié, dépoussiéré, photographié, emballé et déposé dans la salle des fêtes de la commune. Un constat et diagnostic de toutes les pièces du mobilier ont été réalisés. Une attaque xylophage (probablement active) a été corroborée sur plusieurs éléments du mobilier de l'église.

Coût rénovation

Maîtrise d'oeuvre	13 156,00 €
Travaux	
Maçonnerie	80 150,66 €
Planchers	39 962,04 €
Electricité	12 373,20 €
Dépose mobilier	9 014,88 €
Toiture	3 712,50 €
Coût total TTC	154 656,78 €

Subventions

DRAC	46 927,00 €
Département 05	20 000,00 €
Subventions totales	66 927,00 €



© R. Roumieu

© G. Tournillon



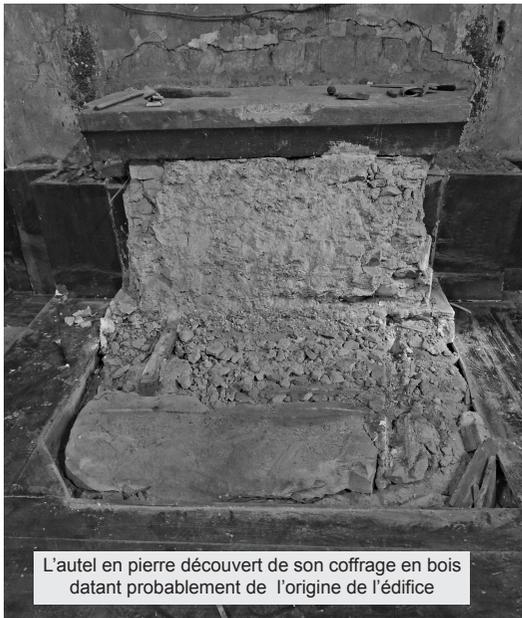
Retable et maître-autel avant démontage



Préparation du sol pour le nouveau plancher



Démontage du mobilier



© G. Toumillon

Le retable

Le retable en noyer et le tabernacle sont très certainement contemporains et datent probablement de la fin du XVII^e siècle voire début du XVIII^e siècle.

Les boiseries sont elles aussi très certainement contemporaines au mobilier.

Le retable avait été entièrement repeint :

Les deux ailes latérales et les piédestaux de couleur brune foncée pour les deux colonnes étaient polychromes et dorées à l'origine.

L'entablement a été également repeint et la frise a été décorée de rinceaux de feuilles de vignes et grappes de raisins. Les autres parties de l'entablement ont été repeintes en faux marbre blanc et gris (type carrare) ainsi que les chapiteaux et le fronton.

L'autel en bois doré

un devis daté du 17 septembre 1858 relate la fabrication d'un autel sculpté et doré à la feuille d'or mais il n'a pas été trouvé de prix-fait.

L'autel original qui était contemporain du tabernacle et du retable (XVII^e) aurait donc disparu et a été remplacé par l'autel actuel avant démontage. Celui-ci forme un coffrage d'autel plus ancien, en pierre (sans doute contemporain à l'édifice - voir photo). Il a été réalisé en tilleul et il est constitué d'un devant d'autel sculpté d'un bas-relief représentant la Cène, de très belle facture et de deux côtés représentant des motifs végétaux, de feuilles d'acanthes stylisées dans le style caractéristique du XIX^e.

Étude de la polychromie

préalable à la restauration du retable et du maître-autel

Il est donc nécessaire de procéder à un traitement de désinsectisation du mobilier avant de le remettre en place. La commune souhaite également faire restaurer le retable, l'autel, les sculptures, les autres boiseries et objets mobiliers avant leur réinstallation dans l'église rénovée.

Pour ce faire, la commune a demandé à l'**Atelier de restauration Ursula Mariak** de la conseiller pour une méthode efficace de désinsectisation et de procéder à une étude de la polychromie du retable afin d'établir un constat et des propositions d'intervention.

Au mois de juin, une série de sondages (ouverture de plusieurs fenêtres stratigraphiques) a été réalisée sur tous les éléments constitutifs du retable et maître autel. Un tableau stratigraphique sera réalisé pour illustrer les résultats.

Avec les résultats de ces observations, il sera possible de connaître l'état constitutif et le caractère des couches présentes sur le retable (décor d'origine, repeints...) et d'évaluer leur degré de conservation.

Une éventuelle mise à jour d'une polychromie sous-jacente (d'origine ou pas) peut être envisagée si celle-ci est d'un intérêt majeur, conservée au minimum à environ 70% de la surface et si elle est bien présente sur les parties cruciales (visages, etc.). Il arrive parfois d'opter pour un com-

promis entre histoire et lecture de l'œuvre en mettant au jour une couche sous-jacente non originelle.

Le niveau d'intervention se décidera après consultation des différents acteurs (la mairie propriétaire de l'œuvre, le restaurateur architecte du patrimoine, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conservateur des Antiquités et des Objets d'Art ...) et d'une discussion préalable.

L'étude réalisée permettra à la commune d'établir un budget prévisionnel pour une future restauration qui pourra être subventionnée par la DRAC, le Département 05 et éventuellement des mécènes par l'intermédiaire de la Fondation du patrimoine.

Coût de l'étude	3 997,00 €
Subvention DRAC + Département 05	1 598,80 €



© DB



ESPACES VERTS

Abattage des pins



© DB

Les mesures préconisées par la Direction Départementale des Territoires, l'Office National des Forêts et le Service Départemental de Défense contre l'Incendie conseillaient la suppression d'une vingtaine de pins noirs et l'élagage de cèdres présentant un risque d'incendie pour le village.

Par ailleurs, certains riverains signalaient en mairie les nuisances de la proximité des arbres sur les habitations (encombrement des chemaux et des canalisations d'évacuation d'eau).

L'entreprise SERPE spécialisée dans l'élagage et abattage acrobatique a été retenue et a effectué ces travaux en mars 2015.

Affouage

Inscriptions en mairie

du 1 au 18 septembre 2015
Nouveau tarif : 25 Euros par affouagiste à payer en chèque à l'ordre du Trésor Public (délibération du 23/06/2015).

Lieu

à la suite des coupes 2014

Marquage des lots

vendredi 2 octobre 2015 de 8h30 à 12h
(minimum 10 personnes)

Tirage au sort des lots de bois

samedi 17 octobre 2015 à 14h au pied des lots de bois



L'ailante, une espèce invasive

Originaire d'Asie et importée au 18^e siècle, l'ailante a été largement propagée comme arbre d'ornement en Europe, où il répondait au goût orientaliste de l'époque.

Les feuilles sont très grandes (plus de 50 cm de long). Elles sont composées d'un grand nombre de folioles disposées par paires. La feuille se termine par une foliole terminale (feuille composée imparipennée).

Plantations

Des plantations d'arbres, d'arbustes et de fleurs ont été réalisées ce printemps dans les divers espaces publics du village et de Valenty.

A Valenty, sur la contre allée de la route, les érables et acacias malades ont été remplacés par des fayards (hêtres). Des cyprès florentins ont été plantés à l'entrée du village et de Valenty. Puis ce sont des lilas d'Espagne, des seringas odorants, des dahlias, des jasmins, des spirées (arbustes rampants à fleur blanche) et quelques 1000 pieds de lavande qui ont été plantés par les employés communaux avec l'aide des élèves de la MFR.

En effet, une convention de partenariat a été signée avec la MFR pour la mise en œuvre d'actions concertées : mise à disposition de certains espaces publics choisis comme support de travaux pratiques (comme ces plantations de lavande) pour les élèves en formation à la MFR et organisation de ces travaux par les formateurs et les agents communaux.

Un escalier en bois longe les plantations de lavande à l'entrée du village et a été réalisé par les employés communaux.





Mais l'enthousiasme initial a rapidement diminué, du fait de son odeur nauséabonde et de son développement difficilement contrôlable... Hélas, le mal était déjà fait : dès son introduction, l'ailante a adopté un comportement invasif particulièrement agressif. Du fait de sa grande tolérance écologique et de sa croissance rapide, l'ailante est capable de coloniser de nombreux types de sols, et de supplanter les espèces natives qui s'y développent. En outre, l'ailante est capable d'éliminer les plantes susceptibles de se développer à proximité grâce à une substance toxique appelée ailanthone, sécrétée par toutes les parties de la plante. Son puissant système racinaire et sa vigoureuse capacité de drageonnement (c'est-à-dire la production de nouveaux axes, ou drageons, par développement de bourgeons au niveau des racines) le rendent difficile à éradiquer une fois qu'il est installé. Enfin, l'ailante possède d'importantes capacités de dissémination, grâce à ses semences ailées produites en grand nombre (en moyenne, plus de 300 000 par arbre et par an !) et dispersées par le vent. Le fait qu'il menace la flore autochtone, il est conseillé de l'arracher avant qu'elle envahisse l'espace arboré de nos jardins et sous bois.

DEBROUSSAILLER : UNE OBLIGATION

Quelles obligations ?

Le débroussaillage réglementaire et le maintien en l'état débroussaillé (art. L322-3 du Code Forestier) concerne les propriétaires de terrains, de constructions et d'installations situées à moins de 200 mètres de bois, forêt, plantations, garrigues ou maquis.

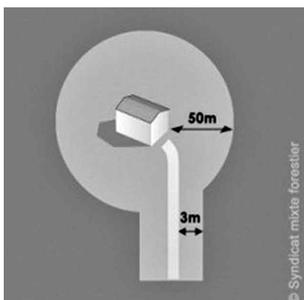
La surface à débroussailler

Votre propriété est en zone non urbaine : vous devez débroussailler les abords des constructions dans un rayon de 50 mètres* autour des bâtiments ou installations de toute nature, y compris les piscines, et 3 mètres de part et d'autre des chemins privés y donnant accès.

Votre propriété est située en zone urbaine : vous devez débroussailler la totalité de la surface de votre terrain, qu'il soit construit ou non.

A la limite d'une zone urbaine et d'une zone non urbaine : pour une construction située en limite d'une zone urbaine et d'une zone non urbaine, les réglementations de ces deux types de zone se cumulent.

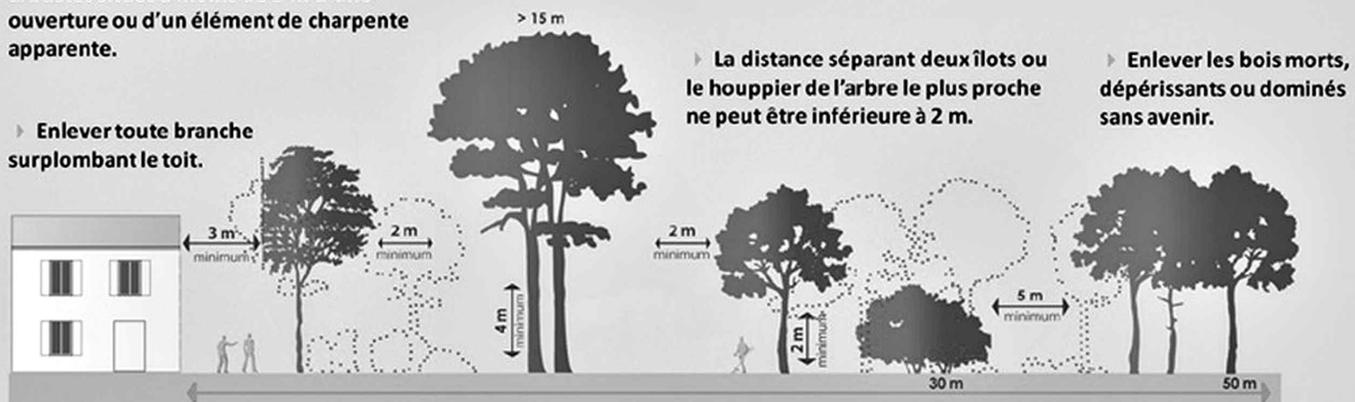
* Si le rayon de 50 mètres déborde de votre propriété, vous devez réaliser les travaux sur votre propre terrain, mais également sur les terrains riverains. En effet si le terrain voisin n'est ni construit, ni situé en zone urbaine, le propriétaire n'est pas soumis à l'obligation de débroussailler. L'obligation est basée sur la protection des constructions et c'est donc bien à vous qu'incombent ces travaux.



Les modalités du débroussaillage réglementaire

▶ Aux abords immédiats des bâtiments, enlever les arbres, les branches et les arbustes situés à moins de 3 m d'une ouverture ou d'un élément de charpente apparente.

▶ Enlever toute branche surplombant le toit.



▶ Enlever toute végétation intermédiaire entre le sol et la cime des arbres pour éviter toute superposition de strate

▶ La distance séparant deux îlots ou le houppier de l'arbre le plus proche ne peut être inférieure à 2 m.

▶ Enlever les bois morts, dépérissants ou dominés sans avenir.

▶ Enlever les arbres en densité excessive de façon à ce que chaque houppier soit distant d'au moins 2 m des houppiers voisins (à l'exception des arbres d'une hauteur supérieure à 15 m élagués à 4 m minimum et sans végétation en sous-étage).

▶ Détruire la végétation herbacée et arbustive au ras du sol.

▶ Elaguer les arbres conservés jusqu'à une hauteur de 2 m minimum.

▶ A plus de 30 m de la construction, des îlots d'une surface de 50 m² maximum séparés de 5 m les uns des autres pourront être conservés



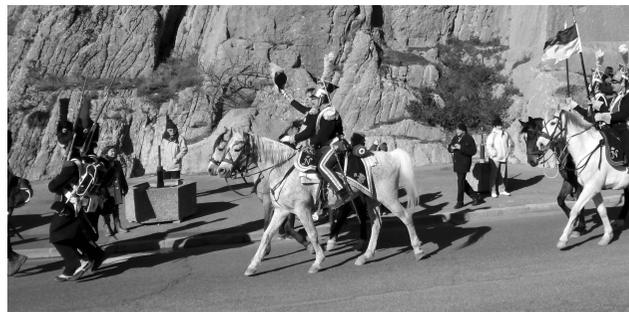
ROUTE NAPOLEON

Bicentenaire du retour de Napoléon

En 1815, Napoléon, présentant que la France lui est demeurée favorable, décide, poussé par la situation nationale et les menaces qui pèsent sur sa vie, de revenir sur le sol français et de reconquérir son trône. Débarquant le 1er mars 1815 à Golfe-Juan avec plus d'un millier d'hommes, Napoléon se dirige vers Grenoble par la route des Alpes afin d'éviter les populations royalistes de la vallée du Rhône. La traversée du Dauphiné est une suite d'accueils enthousiastes jusqu'à Laffrey. Là, attendent les troupes envoyées par Louis XVIII pour l'arrêter. Les soldats se rallient à Napoléon et le précèdent dans sa marche triomphale vers Paris. La route Napoléon, créée en 1932, retrace le souvenir de cette époque historique.



Le 5 mars 2015, arrivée à Sisteron



Le 5 mars 1815, Napoléon de passage à Ventavon

Le 5 mars 1815, après avoir fait une étape à Malijai, Napoléon rejoindra les Hautes-Alpes en passant par Ventavon.

Le Poët : dans l'après-midi du 5 mars 1815, Napoléon traversa les quatre premiers villages des Hautes-Alpes (Le Poët, Upaix, Ventavon et Monétier-Allémont), soulagé de voir la citadelle de Sisteron derrière lui... et l'accueil plus chaleureux du côté dauphinois. Au Poët, le maire lui offrit un verre de vin et une pomme. Une plaque commémorative a été installée au niveau du petit banc près de l'église où Napoléon se serait assis.

Upaix-Rourebeau : le 5 mars, Napoléon est accueilli à Rourebeau, hameau d'Upaix, par son maire César de Saint-Genis, ancien officier. Il lui dit : « Je viens vous témoigner en même temps les regrets que nous avons éprouvés en perdant votre Majesté et la vive allégresse dont nos cœurs sont remplis en vous revoyant parmi nous,

nous ramener nos droits et nos libertés ». Napoléon lui répond : « Je connais le bon esprit des Dauphinois, je suis tranquille depuis l'heure où j'ai mis le pied sur le territoire des Hautes-Alpes ».

Ventavon : après son passage dans l'après-midi du 5 mars sur le pont du Beynon et pour bloquer les troupes royalistes, Napoléon tenta de le faire disparaître. Celui-ci ne bougea pas d'un millimètre. La réaction de l'empereur ne se fit pas attendre, devant sa solidité, il s'adressa directement au pont : « Je t'aurais cru en or massif ». Entre Upaix et Ventavon, on peut encore voir le Pont du Beynon (1777) emprunté par Napoléon, au-dessous du pont actuel de la RD 1085.

Monétier-Allémont : afin d'éviter le Baron de Vitrolles, royaliste et ministre de Louis XVIII, Napoléon prend la direction de Monétier-Allémont avant de rejoindre Gap dans la nuit. Il s'arrête au Relais-Postal pour changer les chevaux et se reposer au coin d'un feu.

La Saulce : là-bas, le 5 mars, les bourgeois marseillais partisans de Louis XVIII, ont voulu arrêter Napoléon mais ils ont subi une humiliation par les Gapençais, ralliés à l'empereur. Les sites historiques : l'artère principale du village a pris le nom « d'avenue Napoléon » ; le site des Piles à la sortie du village fut le lieu de la bataille entre partisans de Louis XVIII et partisans de Napoléon.

Tallard : le 5 mars 1815, Napoléon traverse le village. Un dessin d'un soldat napoléonien subsiste sur un mur de la chapelle Saint-Jean du château.

Gap : la nuit du 5 mars, Napoléon passe la nuit à Gap à l'Auberge Marchand, rue de Franc (une plaque commémorative s'y trouve aujourd'hui). Le lendemain, il quitte la ville par la porte Lignole, le pont de Burle, et le nouveau pont des Cordeliers construits en 1793.

(Source : M-F. Sarrazin)



Le 5 mars 2015, La Saulce



Sur les pas de Napoléon

En septembre et octobre prochains des randonnées accompagnées « **A la découverte du paysage de la Durance au passage de Napoléon** » seront organisées par l'ANERM avec les *Randonnées du Ménéstrel* à Ventavon, Monétier-Allemont, Upaix, et Le Poët.

Un accompagnateur en montagne vous guidera sur les pas de Napoléon, à la rencontre d'un grognard qui vous racontera son histoire, à la découverte du patrimoine naturel et historique des lieux.

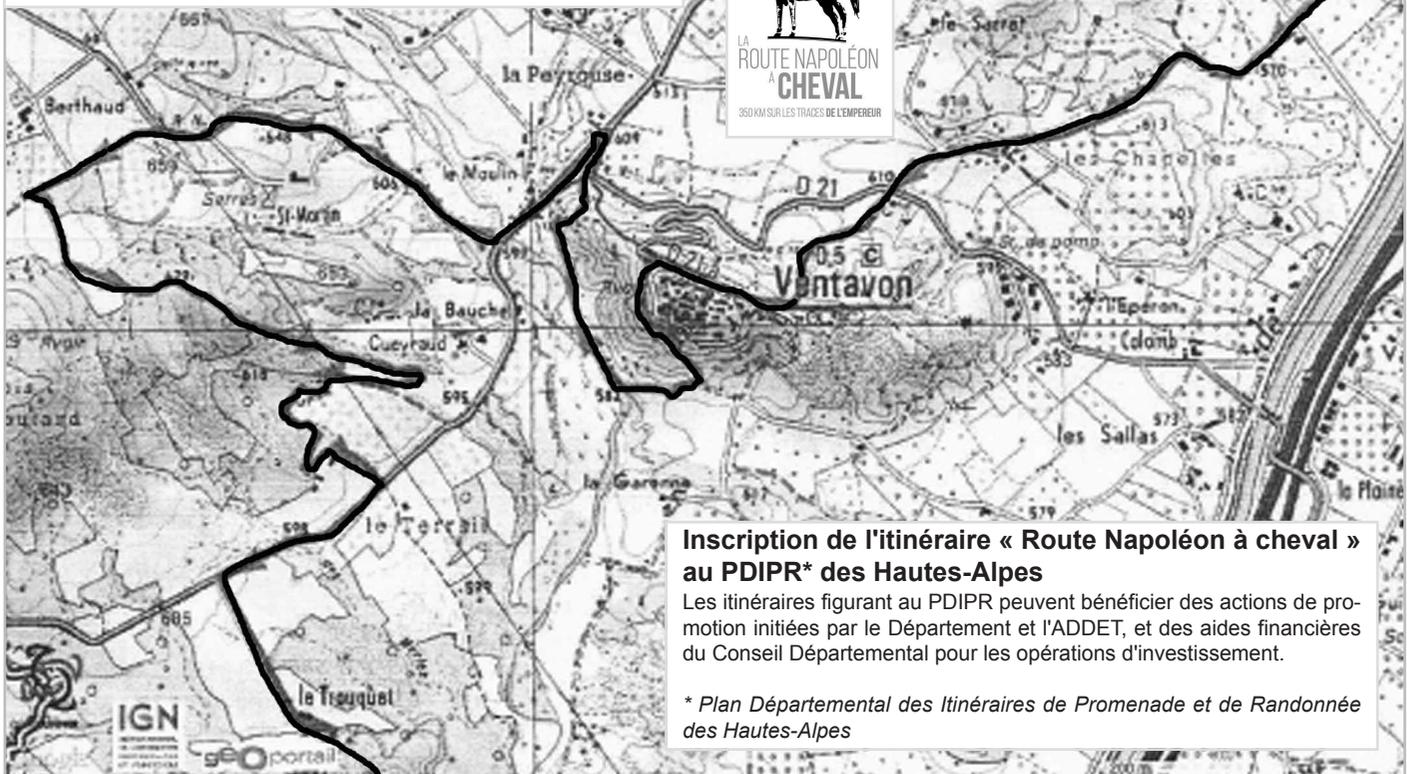
Sur réservation à l'office du tourisme de Laragne :
04 92 65 09 38.

La Route Napoléon à cheval

L'itinéraire de la « Route Napoléon à cheval » est un itinéraire de randonnée équestre long de **350 km reliant Grasse (Alpes-Maritimes) à Vizille (Isère)**. Ce Grand Itinéraire Équestre traverse 4 départements (Alpes Maritimes, Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Isère). Il est décrit dans un carto-guide* et sur le site internet www.crte-de-provence.fr

La partie ventavonnaise est de 5 kilomètres des Carcassonnes (Upaix) à Mississippi (Monétier). Le parcours passe par le Grand Pré, le Ranch du Terrail, Berthaud, rejoint le village par la nouvelle piste DFCI et redescend vers les Quatre Chemins et Le Nouvelon .

*Edition du cartoguide en janvier 2015 (Salon Cheval Passion à Avignon)



Inscription de l'itinéraire « Route Napoléon à cheval » au PDIPR* des Hautes-Alpes

Les itinéraires figurant au PDIPR peuvent bénéficier des actions de promotion initiées par le Département et l'ADDET, et des aides financières du Conseil Départemental pour les opérations d'investissement.

* Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des Hautes-Alpes

Compétence de la CCL «sentiers de randonnée»

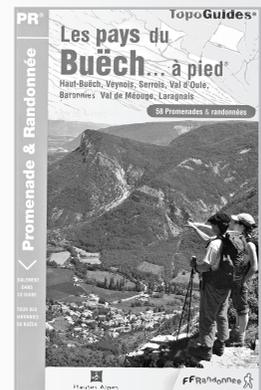
Le conseil municipal a approuvé le transfert de l'intégralité de la compétence « sentiers de randonnée » à la CCL. (délibération du 16/01/2015)

Celle-ci comprend l'aménagement, l'entretien, l'animation et la valorisation touristique de tout type de sentiers (y compris les pistes DFCI) et concernant tout type de randonnée.

Itinéraires de promenade et de randonnée

La CCL a validé le renouvellement d'une convention avec le comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) pour l'entretien, le balisage et l'agrément PR (Petite Randonnée ou Promenade et Randonnée) des 7 sentiers situés sur le territoire de la CCL et décrits dans le topoguide « Les Pays du Buëch à pied » :

- Sentier du Vieil Eyguians PR 18
- Circuit du Balcon du Laragnais PR 1
- Circuit autour de Lazer PR 20
- Sentier au-dessous du Poët
- Circuit d'Upaix PR 22
- Sentier de Roche Courbe PR 23
- Sentier sous le Pic de Crigne PR 24



ISDND* du Beynon

* Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du Beynon

Comme chaque année et conformément à la législation, la société VEOLIA - Alpes Assainissement présente son compte-rendu d'exploitation de l'ISDND du Beynon.

Nous avons choisi quelques extraits du document intégral 2014 publié le 31 mars 2015 (consultable en mairie) dont notamment le paragraphe concernant les nuisances olfactives perçues par les riverains.

Modifications administratives

Suite aux demandes de « VEOLIA - Alpes Assainissement », plusieurs arrêtés préfectoraux sont venus modifiés en 2014 l'arrêté initial du 27/12/2002 :

- la création d'une Commission de Suivi de Site (CSS) en remplacement du CLIS qui s'est réuni le 17 juin 2015,
- la possibilité d'acceptation des terres polluées non dangereuses provenant des Hautes-Alpes,
- le renouvellement de l'autorisation de réception des déchets non dangereux provenant des Alpes Maritimes jusqu'au 21/10/2018,
- la possibilité d'acceptation des mâchefers provenant des Alpes-Maritimes jusqu'au 21/10/2016,
- le récépissé de déclaration du 18/11/2014 pour la mise en place d'une plate-forme de traitement et de valorisation des lixiviats provenant des installations de stockage du Beynon et d'Embrun.

Travaux et aménagements réalisés

Travaux d'étanchéité et de dégazage

- couverture provisoire en argile de la partie du casier 3 dont l'exploitation sera reprise ultérieurement pour limiter le dégagement d'odeur et augmenter les possibilités de dégazage,
- mise en place de 9 drains supplémentaires sur le casier 3 en février et septembre 2014.

Travaux d'entretien annuels

Dans le cadre d'actions menées en faveur de la biodiversité. Les travaux de débroussaillage ont été réalisés par des moutons. En effet, en juillet 2014, nous avons laissé paître 300 moutons pendant une semaine sur le site.

Mise en service de la valorisation électrique

La valorisation électrique a été mise en service le 7 avril 2014.

Depuis sa mise en service, la valorisation électrique a consommé en moyenne 500 m³/h de biogaz soit 2 720 748 Nm³ sur l'année 2014 et permis de produire 4 374 381 kWh entre avril et décembre.

Entrée des déchets sur le site

Nous enregistrons un tonnage total de 103 654 tonnes en 2014.

Les apports en provenance des Alpes Maritimes représentent 39,96% (41 332 t) des apports de l'année 2014 soit une hausse de 3% par rapport à 2013.

Ces tonnages sont en augmentation compte tenu du contexte local.

Il n'y a toujours aucun moyen de stockage des déchets provenant des Alpes-Maritimes dans ce département, les sites de stockage du Var n'ayant pas les autorisations leur permettant de les réceptionner, ceux-ci doivent donc être acheminés vers les Bouches-du-Rhône, les Alpes de Haute-Provence, les Hautes-Alpes et le Vaucluse.

Compte tenu des capacités des sites, un maximum de tonnage a été orienté vers les Bouches-du-Rhône mais le site du Beynon a dû recevoir comme les sites du 04 et 84 des tonnages importants pour permettre le traitement de la totalité des tonnages provenant des Alpes Maritimes.

D'autre part, on peut constater une baisse générale des tonnages générateurs de biogaz type ordures ménagères, fermentescible et déchets verts ce qui nous l'espérons devrait contribuer à améliorer les problèmes d'odeur générée par les fermentations anaérobies.

Cette baisse est compensée par l'augmentation des refus de tri provenant des Alpes Maritimes, des encombrants et des mâchefers, matériaux beaucoup moins dégradables biologiquement mais aussi moins générateurs de nuisances olfactives.

Concernant les hautes-Alpes, on constate une baisse de 6,6% des ordures ménagères, une baisse de 3,6% des DIB et une hausse de 1,7% des encombrants.

Tri Carton

Une nouvelle cabane en bois pour déposer vos cartons pliés au Point Propre des Quatre Chemins



Gestion des nuisances

Nous avons enregistré 145 réclamations provenant de 16 personnes résidents dans le quartier du Grand Guibert ou à Valenty (voir tableau ci-contre).

En 2014, on peut relier une partie des réclamations à la forte pluviométrie des mois de janvier, février et novembre. Les déchets se sont fortement chargés en eau, ce qui a pour conséquence une plus grande production de biogaz mais la couverture nuageuse, les basses températures et le sens des vents sont aussi à prendre en compte.

Nuisances olfactives

Des actions ont été mises en place pour essayer de réduire les nuisances olfactives en 2014. Outre la mise en place de 9 drains sur le casier en exploitation en février et septembre 2014 et le démarrage du moteur de la valorisation électrique et du traitement du biogaz en avril 2014, La société a procédé à la couverture systématique en fin de journée des zones exploitées par une couche de terre ou par une couche de mâchefers. Un canon anti-odeur a également été utilisé permettant ainsi de diffuser dans l'air un produit destiné à détruire les odeurs issues de la dégradation des déchets.

Conscient des nuisances engendrées, nous avons réalisé en mars 2015, une étude pour localiser les émissions diffuses. Suite à cette étude nous pourrions intervenir sur les zones d'émissions identifiées.

Nous comptons aussi bâcher les talus et réduire la taille de la partie en exploitation.

En 2015, de nouveaux drains seront aussi mis en place en adéquation avec l'augmentation du remplissage du casier.

Nous allons aussi mener une étude sur l'utilité de la mise en place d'un deuxième moteur.

Lutte contre les envols

Trois rondes de surveillance sont réalisées minimum tous les mois. En 2014, 84 sacs de 100 litres d'envols ont été collectés au cours de 40 campagnes.

L'exploitation du casier 3, en contre bas des casiers 1 et 2, a permis de limiter les nuisances dues aux envols.

en 2014 Mois	Nombre de jours de nuisances olfactives signalés par mois	Pluviométrie (mm)	Nombre de réclamations enregistrées par mois
Janvier	4	174.8	9
Février	7	116.9	10
Mars	10	30.35	22
Avril	5	23.9	9
Mai	1	50.1	1
Juin	1	76.3	1
Juillet	1	81.85	2
Aout	6	37.4	8
Septembre	5	43.55	9
Octobre	9	40.35	12
Novembre	13	249.5	41
Décembre	8	29.5	21
Total	70	954.5	145

Débit du biogaz consommé sur le BGVAP, la Torchère et la valorisation électrique en 2014

Le BGVAP a consommé 134 m³/h de biogaz soit 865837 Nm³.

La Torchère a brûlé en moyenne 166 m³/h de biogaz soit 843 479 Nm³.

La valorisation électrique a utilisé 500 m³/h de biogaz soit 2720748 Nm³.

Au total, nous avons capté 4430064 Nm³ de biogaz en 2014 (pour 3469697 Nm³ en 2013 et 2538168 Nm³ en 2012).

En 2014, la mise en place du moteur de valorisation électrique nous a permis d'augmenter notre capacité de traitement du biogaz de un million de m³ mais en 2015 la quantité traitée sera supérieure car le moteur n'a totalement été opérationnel qu'à partir du mois de juin.

Communication
VEOLIA propreté
Région Sud Est
Alpes Assainissement

Tri Papier

Comment éviter de produire des déchets de papier ?

- Je privilégie les supports électroniques (clefs USB, ebook, ...).
 - Je pose un autocollant "Stop Pub" sur ma boîte aux lettres (ces autocollants sont disponibles à la CCL).
 - Je partage mes abonnements avec ma famille, mes amis, mes voisins.
 - J'utilise des feuilles de brouillon pour mes notes ou ma liste des courses.
 - J'imprime recto-verso avec de l'encre naturelle.
- Pour les papiers qui ne peuvent être évités, ils sont tous recyclables !

Pourquoi trier ?

Le papier est fabriqué à partir de fibres extraites du bois des arbres. C'est pour préserver ces arbres que le papier se tri et se recycle. Le papier ne peut être recyclé que s'il est trié par les habitants ou les entreprises dans les colonnes de tri jaune du Larnagnais. Si les papiers sont jetés dans les bacs à ordures ménagères, ils seront enfouis au centre d'enfouissement du Beynon à Ventavon. Les ordures ménagères coûtent cher à la collectivité et représentent une part importante de la REOM (REdevance Ordures Ménagères payée par les habitants et les entreprises). Alors que s'ils sont triés, les papiers pourront être recyclés dans des usines françaises. Cela permet de préserver les ressources naturelles de bois, mais aussi de créer des emplois en France, et surtout d'éviter l'envol de la REOM.



© DB - 2017/2015

Schéma directeur d'alimentation en eau potable

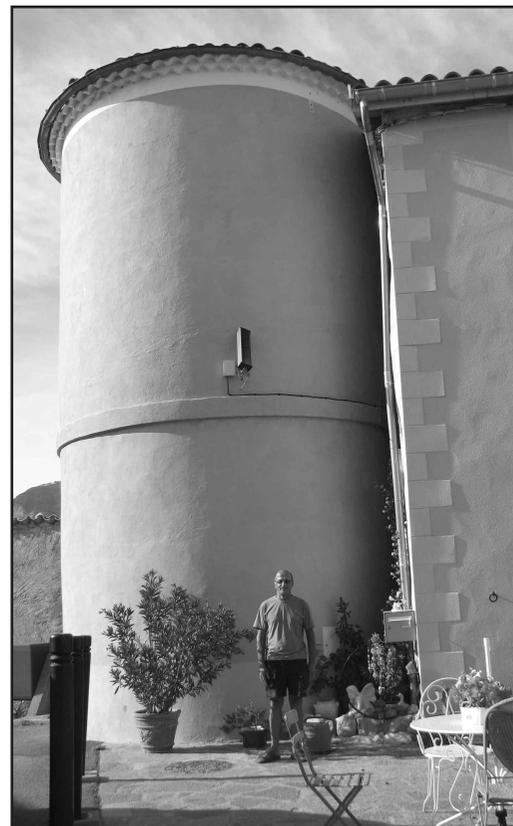
Le schéma directeur d'alimentation en eau potable réalisé en mars 2012, constituant un état des lieux du système d'alimentation en eau potable de la Commune, avait permis de mettre en évidence des dysfonctionnements, des points à mettre en conformité et des perspectives d'évolution. Un programme pluriannuel de travaux avait ainsi été dressé et les travaux les plus urgents ont été réalisés, à savoir :

- création de l'unité de traitement de Faye (source Robin)
- renouvellement du parc de compteurs
- mise en place d'un système de surveillance du réseau

>>> Il s'agit de poursuivre maintenant les actions définies par ce Schéma directeur dont notamment :

- la régularisation administrative du captage de Valenty
- la mise en place de stabilisateurs de pression
- la sécurisation de la défense incendie
- modification du parcellaire cadastral du château d'eau puis sa rénovation.

La parcelle où se situe le réservoir d'eau potable du village implanté depuis plus de 50 ans fait partie de la même parcelle que l'habitation de Patrice et Liliane Trapani, propriétaires. Avec leur accord gracieux, la Commune va régulariser cela en mettant en concordance le plan cadastral et l'état des lieux existant.



Projets études

Trois points sont à l'étude et la Commune a sollicité l'aide technique de l'IT 05 dans le cadre du SATEP (eau potable) et SATESE (épuration et le suivi des eaux) :

- développement du raccordement en eau potable de la cité EDF du Beynon et mise aux normes de la défense incendie dans ce secteur,
- création d'un réseau d'eaux pluviales à Valenty pour supprimer les arrivées d'eau parasites à la station d'épuration,
- pertinence et faisabilité pour la création d'une unité de traitement des eaux usées (station d'épuration) pour le secteur du Villard.

Nouveaux tarifs eau potable et assainissement

Vu l'accroissement des charges supportées par la Commune pour la gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement, le conseil a décidé d'appliquer de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2015, portant une majoration de 5€ sur la prime fixe annuelle de l'eau potable et 5 centimes d'euro sur les parts proportionnelles au mètre cube d'eau et d'assainissement.

EAU POTABLE

Part fixe : 60 € la prime fixe annuelle

Part proportionnelle au m³:

0,75€ le m³ pour les 120 premiers m³

1,15€ le m³ de 121 à 180 m³

1,25€ le m³ au-delà de 180 m³

ASSAINISSEMENT

Part fixe : 35 € la redevance d'assainissement

Part proportionnelle au m³:

0,50€ le m³ pour les premiers 120 m³

0,70€ le m³ de 121 à 180 m³

0,75€ le m³ au-delà de 180 m³

PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La délibération du 14 mars 2012 a instauré la création de la Participation à l'Assainissement Collectif et il convient de préciser que cette participation est appliquée pour toute nouvelle construction quelle quel soit et exigible à la date du raccordement au réseau d'assainissement collectif.

- Toutes constructions nouvelles ou anciennes non raccordées au réseau public : 2300€
- Toutes constructions existantes raccordées au réseau public ayant bénéficié d'une extension ou d'un réaménagement générant des eaux usées supplémentaires : 300€
- Toutes opérations complexes ou habitat collectif - par logement distinct raccordé : 1150€

Budget Général - Section de fonctionnement

	Budget prévu 2014	Compte Adm. réalisé 2014	Budget primitif 2015
Dépenses de fonctionnement	3 602 927,00	765 333,70	2 388 193,00
Charges à caractère général	428 732,00	312 533,58	447 296,00
Charges de personnel	282 200,00	252 324,53	266 743,00
Atténuation de produits	14 654,00	5 091,00	7 822,00
Autres charges de gestion courante	235 935,00	174 892,20	359 861,92
Charges financières	2 099,00	1 098,39	2 099,00
Charges exceptionnelles	2 200,00	0,00	2 200,00
Opérations d'ordre transfert entre sections	19 394,00	19 394,00	20 834,97
Dépenses imprévues	0,00	0,00	621,11
Virement à la section d'investissement	2 617 713,00	0,00	1 280 715,00
Déficit fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement	3 602 851,00	1 494 212,31	2 388 193,00
Produit des services	740 799,51	837 148,90	832 900,00
Impôts et taxes	416 720,00	417 779,03	422 443,00
Dotations, subventions et participations	135 403,00	106 042,33	81 603,00
Autres produits de gestion courante	120 856,00	118 283,88	72 300,00
Produits financiers	8,00	7,04	4 516,00
Produits exceptionnels	1 680,00	13 983,13	17 668,64
Atténuation de charges	8 700,00	9 031,89	144,00
Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
Excédent de fonctionnement reporté	2 178 684,49	1 640 590,54	956 618,36
EXCEDENT	0,00	728 878,61	0,00

>>> Budget Principal - Section fonctionnement - voté en 2015 : 2 388 193,00 €

Budget Général - Principales dépenses d'investissement prévues en 2015

Subventions d'équipement versées	
Immobilisations corporelles (installations et agencements) hors opérations	307 672,26
Immobilisations en cours (matériel outillage techniques) hors opérations	102 053,00
Emprunts et dettes	4 675,66
Immobilisations incorporelles (PLU, Schéma Directeur Ass., Etude éclairage)	67 024,50
Opération d'ordre	3 645,00
Voirie communale	15 612,55
Rectification calibrage VC5 (montée du Villard)	980 153,00
Création d'une salle mutualisée ELM	1 321 241,00
Construction d'un garage technique	2 029,45
Création d'une aire de lavage agricole	4 200,00
Aménagement sentier et DFCI	73 413,00

>>> Budget Principal - Section investissement - voté en 2014 : 4 046 511,00 €

BUDGET**Budget Eau Assainissement - Section de fonctionnement**

	Budget prévu 2014	Compte Adm. réalisé 2014	Budget primitif 2015
Dépenses de fonctionnement	227 571,58	189 883,20	390 385,00
Charges à caractère général	55 200,00	34 359,93	57 051,00
Charges de personnel et frais assimilés	35 000,00	20 000,00	25 000,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00	0,00	0,00
Charges de gestion courantes	1 200,00	990,37	1 000,00
Charges financières	16 709,00	16 708,28	75 628,00
Charges exceptionnelles	1 200,00	4,58	1 200,00
Revers. Redevance pollution domestique	8 450,00	8 026,00	10 600,00
Dotations aux amortissements	109 812,58	109 794,04	110 248,19
Dépenses imprévues	0,00	0,00	524,06
Virement à la section investissement	0,00	0,00	109 072,00
Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	61,75

	227 571,58	189 821,45	390 385,00
Recettes de fonctionnement			
Produits de gestion courante	63 037,00	69 904,16	79 184,67
Dotations, subventions, participations	0,00	0,00	1 500,00
Autres produits de gestion courante	116 197,71	70 002,00	258 662,00
Produits exceptionnels	0,00	1 578,42	3 000,86
Amortissement, subventions	48 336,87	48 336,87	48 037,47
Excédents antérieurs reportés	0,00	0,00	0,00
Déficit de fonctionnement	0,00	61,75	0,00

>>> Budget Eau Assainissement - Section fonctionnement - voté en 2015 : 227 571,58 €

**Budget Eau Assainissement -
Principales dépenses d'investissement prévues en 2015**

Etude de la rénovation du château d'eau défense incendie village et autres ressources en eau	15 000,00
Réseaux adduction d'eau et défense incendie (dont Beynon) étude pluvial Valenty	119 537,00
Installation, matériel et outillage techniques	1 914,00
Remboursement anticipé de l'emprunt sur budget de l'eau	293 129,00
Amortissements	48 037,00

>>> Budget Eau Assainissement - Section investissement - voté en 2015 : 521 450,00 €

VOIRIE**Programme
voirie
2015**

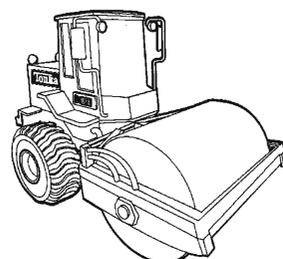
La commission voirie a défini le programme des travaux à réaliser par La Routière du Midi en 2015 sur la voirie communale.

Il s'agit de :

VC 12 (ferme Gabet), VC 34 (Le Roussi), VC 42 (Les Blaches), VC 40 (chemin Oddou bicouche), VC7 (Les Sallas), VC 38 (La Gar-gasse), Chemin La Buissonnière, VC 4 (Le Sarret), VC 33 (Le Villard , Le Grand Pré), VC 5 (Pont de Chabre), chemin du Villard-Bédérian, VC 18 (après maison G.Georges), Basse Chanousse), VC 10 (Le Beynon), VC 9 (Le Grand Guibert - CR 9 bicouche), VC 6 (Les Chapelles-Febvre), VC 44 (chemin JP Aubert) et chemin bassin de la combe.

Pour un montant total de 157 861,28 € TTC, dont 127 985,36 € TTC en investissement et 29 875,92 € TTC en fonctionnement.

Le débroussaillage des chemins de la Commune a été réalisé en juin par l'entreprise Lagier de Ribiers.



Inauguration de la villa 4 au Beynon



Lionel Para dirigeant de la Sablière du Beynon et également responsable de la société civile immobilière nouvellement propriétaire de l'ancienne cité EDF du Beynon*, a lancé depuis 2011 un programme de réhabilitation de l'ensemble des maisons d'habitation qui représenteront un total de 18 logements.

A ce jour, dix villas plein pied et jumelées ont déjà été rénovées et depuis peu s'ajoutent les quatre nouveaux appartements faisant partie de l'ancienne maison des chefs de quart.

Tout en gardant le cachet original de la construction (début des années 1900) cette dernière bâtisse de quatre étages entièrement rénovée avec l'application des normes d'économie d'énergie est composée de quatre logements locatifs de 50 à 80 m² à des prix variant de 420 à 490 euros par mois.

Lionel Para invitait le 7 mai 2015, les élus de la commune de Ventavon, l'ancien maire et le premier adjoint du mandat précédent ainsi que les entreprises qui ont réalisé les travaux à l'inauguration de cette maison réhabilitée et appelée la « villa 4 ».

* A relire : « La centrale hydroélectrique du Beynon » dans Ventavon INFO n°38 page 21 (décembre 2012)



Chasse INFO

Bilan de la saison écoulée

5 chamois attribués : 5 tués
 4 chevreux attribués : 4 tués
 15 chevreuils attribués : 15 tués
 Sangliers : 65 tués
 Destruction de nuisibles (renards) : 2 tués

Saison 2015

Les attributions des différents plans de chasse seront données ultérieurement.

Ouverture

Ouverture anticipée si nécessaire
 Jours de chasse : samedi, dimanche, lundi et mercredi jusqu'au 1^{er} novembre.
 Du 1^{er} novembre à la fermeture : voir arrêté préfectoral selon les espèces.
 Jour de non chasse : le vendredi (jour imposé par la Fédération des Hautes-Alpes).

Permanence pour délivrance des cartes

pour récupérer les timbres votes
Dimanche 23 août 2015 de 9 à 12h
Mardi 25 août 2015 de 18 à 20h
 à la salle du Prieuré

Le loup en chiffres

Quelques données actualisées :

- Estimation de la population de loups en France : 301 individus
- 38% d'augmentation des attaques
- 1187 éleveurs touchés
- les départements les plus touchés : le 83, le 04 et le 06 supportent à eux seuls 70% des dégâts
- 62,3% des victimes ont été indemnisées
- en 2014, même nombre d'attaques mais plus de victimes
- 1586 dossiers ont été constitués pour des mesures de protection des troupeaux
- budget réalisé : 12,2 millions en 2014 avec une augmentation de 276.000€
- 446 autorisations de tirs de défense dans 13 départements dont 421 encore validés
- 45 autorisations de tirs de prélèvements dont 28 sur la base de l'arrêté expérimental (5/08/2014) lors de battue, approche ou affût du grand gibier).
- 4 tirs de prélèvement sur la base de la nouvelle loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt
- Soit un total de 22 loups tués sur les 301 comptabilisés

(source : La lettre de la louveterie - juin 2015)



MFR



La **MFR de la Bléone Durance** s'est créée grâce à un comité de pilotage constitué des représentants des MFR de Ventavon et de La Tour d'Aigues ainsi que de la municipalité de Château-Arnoux.

David Lafond nous disait : C'est comme dans une ruche dès qu'il y a

un trop de monde ou trop de demande de formations, les dirigeants et administrateurs des MFR «essaiement» pour créer une autre MFR dans un autre endroit propice.

Cette MFR est prévue pour s'installer à Saint-Auban (Château-Arnoux) dans l'ancien site du CFA d'Arkema qui nécessite des travaux. En attendant la MFR démarrera à la rentrée à Peyruis. Elle proposera dès septembre une classe de troisième en alternance et une classe de 1^{ère} Services à la personne. Elle travaille également à l'ouverture d'un BTS Vente en contrat pro.

La MFR de Ventavon fêtera ses 30 ans en 2016. Le détail des festivités n'est pas encore connu mais un projet de tarte aux pommes géante est envisagé !

Périodes scolaires 2015/2016

>> **Rentrée scolaire :**
mardi 1^{er} septembre 2015

Vacances de la Toussaint

Fin des cours : samedi 17 octobre 2015
 Reprise des cours : lundi 2 novembre 2015

Vacances de Noël

Fin des cours : samedi 19 décembre 2015
 Reprise des cours : lundi 4 janvier 2016

Vacances d'hiver

Fin des cours : samedi 6 février 2016
 Reprise des cours : lundi 22 février 2016

Vacances de printemps

Fin des cours : samedi 2 avril 2016
 Reprise des cours : lundi 18 avril 2016

Vacances d'été

Fin des cours : mardi 5 juillet 2016

Temps d'Activités Péri-scolaires

Les communes du RPI ont demandé une dérogation pour les horaires des TAP qui changeront pour deux écoles :

Monetier-Allemont

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 45 minutes (pas de changement).

Claret

En attente d'une réponse suite à la demande qui a été faite pour deux demi-journées (deux fois 1h30).

Ventavon

Mardi : 20 minutes (15h50 - 16h10)

Jeudi : 2 heures 40 (13h30 - 16h10)

Au regard des deux demi-journées d'atelier mises en place et avec le recul de 6 mois de fonctionnement, on constate les difficultés et problématiques organisationnelles rencontrées par la mairie de Ventavon en terme de personnel encadrant ces activités.

En effet, ce fonctionnement a nécessité hebdomadairement l'intervention de 3 agents communaux plus un intervenant extérieur par trimestre (ce qui est très lourd pour une petite commune). En comptant, le coût des prestations des intervenants, le temps de travail des employés communaux, les frais de formation BAFA, le budget dédié au TAP pour l'année scolaire 2014/2015 s'est élevé à 3965 €, sans compter les frais de gestion administrative et les charges de fonctionnement. Une seule subvention de 350 € a été octroyée par l'Etat pour cette activité.

En concertation avec la directrice de l'école, le conseil d'école et les autres communes du RPI, il a été décidé de revenir à une demi-journée d'atelier péri-scolaire (en dehors du vendredi après-midi) ce qui permettrait de réaffecter un agent communal sur les autres services municipaux et surtout, permettrait de dégager des fonds pour de nouvelles activités faisant appel à des intervenants extérieurs spécialisés. L'organisation et le programme des activités péri-scolaires pour la rentrée est en cours d'élaboration.

Temps scolaires et péri-scolaires à Ventavon

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h35-11h55	8h35-11h55	8h35-11h55	8h35-11h55	8h35-11h55
Pause méridienne	11h55-13h30	11h55-13h30		11h55-13h30	11h55-13h30
Après-midi	13h30-16h10	13h30-15h50			13h30-14h40
Péri-scolaire		15h50-16h10		13h30-16h10	

Cantine

Il n'y aura pas de cantine pour les enfants de moins de trois ans, la réglementation étant trop difficile à mettre en place.



TAP à Ventavon
avec Johanna Gufler



© J. Gufler

Effectifs et répartition pour la rentrée 2015/2016

MONETIER-ALLEMONT

- Classe de Mme Lise Rigo à mi-temps
20 élèves = 8 TPS et 12 PS.
- Classe de Mme Aurélie Ghigonetto
19 élèves = 11 CE1, 8 CE2

CLARET :

- Classe de Mme Sylvie Clément et de Mme Julie Demarq, toutes deux à mi-temps
22 élèves = 14 MS, 8 GS
- Classe de Mme Claire Grimal
19 élèves = 13 CP, 6 CE1

VENTAVON :

- Classe de Mme Sophie Lafond
22 élèves = 11 CM1, 11 CM2

TOTAL = 102 élèves

Cour de l'école de Ventavon

Pour la sécurité des enfants, on demandera aux villageois et aux parents d'élèves de penser à bien refermer le portail d'entrée lorsqu'ils passent sous le porche.

De même, pour le panneau « sens interdit » placé les jours d'école de 7h30 à 18h30 à l'entrée de la rue donnant sur la cour, l'interdiction doit être respectée et le panneau doit donc rester en place durant ce laps de temps.

Voyages scolaires à l'étranger (collège et lycée)

La Commune de Ventavon participe financièrement à hauteur de 77 € par élève domicilié dans la Commune de Ventavon pour les voyages scolaires à l'étranger, organisés par les établissements scolaires (collège ou lycée).

Se renseigner en mairie



Les trois musiciens : Grégory Barrois, Billy Rigal, Aurore Aubert et les enfants de l'école de Ventavon

Comédie musicale avec les CM1 et CM2

L'œuvre « Monsieur Joseph » de Yannick Nédelec et de Pierre Bloch, a été interprétée par les enfants des cours moyens 1 et 2 de l'école de Ventavon avec l'aide des élèves de 1^{ère} année du CAP «petite enfance» de la MFR pour ce qui est des décors.

Ce véritable travail pédagogique, sous la houlette de l'institutrice, des employés communaux et de deux professeurs de musique, s'est finalisé par deux représentations à la MFR, le 5 juin 2015.



Animations culturelles municipales

Programme du 2^{ème} semestre 2015

Ludothèque avec de nouveaux jeux à découvrir
Samedi 5 septembre de 14h à 17h

Club ventavonnais

Reprise des rencontres de 14h à 17h
Lundi 7 septembre

Atelier arts plastiques pour adultes
avec Martine Castelle (gratuit)
En partant d'un tableau connu, comment reproduire les
gourmandises de la littérature.
Samedi 12 septembre à 14h

Conférence spectacle Le Banquet des peintres

avec Catherine Monot
(entrée gratuite)
Samedi 26 septembre à 18h

Une conférence gourmande, des images qui ont du goût.
Des projections d'oeuvres d'art déroulent un menu au tra-
vers des siècles depuis l'Antiquité jusqu'à l'art contempo-
rain.
Des rites du banquet au pain sacré, du détail qui disloque
un tableau à la Vierge tabernacle et aux miettes du temps,
nous cuisinons les pinceaux.
Le choix des œuvres d'art et la qualité des images réjouis-
sent le regard.
Pour chaque tableau, l'Histoire de l'Art déroule un aspect
iconographique ou historique, poétique ou littéraire.

Ludothèque

Samedi 3 octobre de 14h à 17h

Atelier d'écriture pour adultes

avec Dominique Dubost-Paris (gratuit)
L'écriture & la gastronomie... »
Mardi 6 octobre à 19h

Atelier arts plastiques pour enfants

avec Martine Castelle (gratuit)
Reproduction d'un tableau connu (Arcimboldo) avec divers
matériaux, à partir des documents de la BDP du 05.
Samedi 10 octobre à 14h

Atelier lecture/peinture pour adultes

avec Johanna Gufler
A partir d'une lecture gourmande, les participants seront
guidés dans leur interprétation à travers une aquarelle.
Samedi 17 octobre à 14h

Ludothèque

Samedi 7 novembre de 14h à 17h

Ludothèque

Samedi 12 décembre de 14h à 17h

Contact, renseignements et inscriptions :
04 92 66 40 24

Budget prévisionnel

Hormis le salaire de l'agent affecté au service culturel et
les frais de fonctionnement des locaux, un budget prévi-
sionnel « animation » de 3310 € a été alloué sur le bud-
get 2015.

Bibliothèque :

- Achats de livres + matériel pour les équiper :
2 € /ht x 585 habitants soit 1170 €
- Projet inter bibliothèques Sud-Buëch : 1125 € (le conseil
sollicite une subvention du Département de 70% dans le
cadre de l'aide aux communes par le Plan de Dévelop-
pement de la Lecture Publique)

Ludothèque :

achat de jeux 500 €

Club ventavonnais :

achat de matériels pour ateliers manuels 515 €

Total : 3310 €



Centre de loisirs intercommunal

Vacances d'été 2015

organisées par la
Fédération des Foyer Ruraux des Alpes du Sud
du 6 juillet au 31 juillet 2015
de 8h à 18h

à l'ancien camping de Monétier-Allemont

Quatre semaines avec un thème distinct :

- Indiens vs Cow boys
- Aventure
- Eau
- Le cirque

Encadré par une équipe éducative qualifiée
et dirigé par Charlene Guillemin

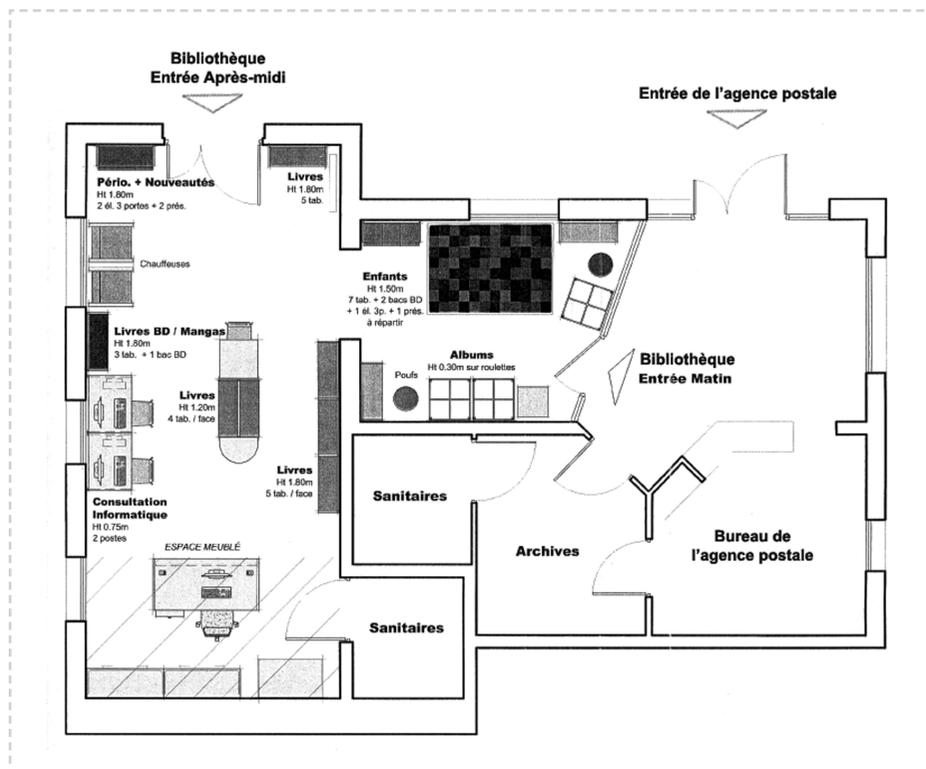
ANIMATIONS

Agrandissement de la bibliothèque

A ce jour, les activités de la bibliothèque rencontrant un vif succès auprès des Ventavonnais et les locaux étant trop exigus, le Conseil Municipal a décidé de récupérer le local communal attenant à l'agence postale afin d'agrandir l'espace dédiée à ce service.

Ces locaux permettront de développer les activités de la bibliothèque en agrandissant les rayonnages destinés à accueillir les livres, en créant des espaces de lecture et d'exposition. Une partie sera également aménagée pour accueillir des ordinateurs et permettre l'accès internet. Par ailleurs, cela permettra également de poursuivre les animations ou ateliers mis en place pour le public ou les scolaires.

Le coût prévisionnel est de 16 263,08 € HT. La commune sollicite une subvention de 40% sur les gros travaux et 50% sur les équipements mobiliers intérieurs.



YOGA

Reprise des cours de Yoga
avec Sylvie Colpin

le mercredi 2 septembre 2015

de 18h à 19h30

Salle du Prieuré



GYM PLAISIR A VENTAVON Faire de la gym avec plaisir !

Et oui, les cours de gym de Ventavon sont réputés pour apporter la santé et ... la gaîté!

L'ambiance des cours se veut décontractée et appliquée.

Pas d'exploit à décrocher, pas de record à battre, mais se réconcilier avec son corps, s'assouplir, retrouver la forme et partager un peu d'amitié ! La devise de L'association pourrait être celle de Montaigne : «un esprit sain dans un corps sain» .

Petits et Grands, tout le monde peut trouver son moment de détente , alors si cela vous tente..... venez vous renseigner, essayer, et pourquoi pas participer !

Le MARDI :

- de 18h à 19h15 enfant de 9 à 14 ans
- de 19h30 à 20h30 adulte - cours tonicité (cardio, abdo, renforcement musculaires)

Le JEUDI :

- de 18h à 19h15 enfant de 4 à 8 ans
- de 19h30 à 20h30 adulte - cours gym douce (stretching, pilate, spécial dos)

La reprise des cours se fera
le mardi 15 septembre 2015.

Tous les cours ont lieu à la salle du Prieuré.

INSCRIPTIONS

Inscriptions sur place, possibilité d'un cours d'essai, certificat médical d'aptitude obligatoire.

- prix adulte : 100 euros
- prix enfant : 95 euros

Règlement possible en 3 chèques

STAGES

La formule des stages qui a connu un grand succès cette année sera renouvelée dès les congés de la Toussaint:

- gym équilibre pour les plus âgés
- découverte d'activités pour les enfants
- spécial abdo-fessiers

CONTACT

Si vous avez encore des questions vous pouvez contacter :

- Maryse CHARNIER , la présidente de l'association Gym Plaisir au 06.25.17.65.72- 04.92.66.43.59
- Violaine LECOIN, l'animatrice des cours au 06.49.52.87.09

Fin des vacances, rentrée des classes, impôts à payer,
une année à passer avant de retrouver l'été ...

Et pour encaisser tout cela, une journée à ne pas rater

LE VIDE GRENIER de VENTAVON Dimanche 6 septembre 2015 Une idée pour une rentrée réussie !

C'est LA journée :

- pour vider son grenier, ses armoires et ses placards ...et récolter des deniers (en euros !)
- pour habiller à moindre frais les petits ou les grands
- pour dénicher l'objet tant convoité
- pour être surpris par les objets du passé
- pour troquer les merveilles de ses collections
- pour découvrir l'atelier des sculptures de Louis Brachet
- pour visiter l'église ou le beffroi
- pour écouter un concert ou regarder le spectacle des enfants
- pour jouer au tirage au sort des lots de la journée
- pour trouver des idées de cadeaux de Noël au coin des artistes
- pour s'inscrire à la gym
- pour déguster à la buvette des spécialités, ou se faire une saucisse-frites et garder l'esprit de l'été, l'ombre des platanes de la place Bourg...

Alors réservez la, cette journée ,
et venez nous retrouver pour passer unebonne, bonne journée !

Inscriptions au 04.92.66.43.59 ou 06.25.17.65.72

Prix : 8 euros les 5 mètres

*Inscription avec le règlement et la copie de la carte d'identité
(pas d'annulation en cas de pluie)*



ANNONCES

Etat civil

Naissances

- **Mathis** fils de Sandra Delsome et de Bruno Grimaud habitant à Sauze-du-Lac est né le 4 janvier 2015 à Gap.

- **Lisa**, fille de Lucy Brochier et de Julien Grimaud habitant au lieu-dit Chanousse à Ventavon, est née à Gap, le 24 avril 2015.

Mariage

- **Amélie Vanhavere et Jonathan Petit**, résidents secondaires sur la place du château et habitant à Limeil-Brevannes dans le Val de Marne se sont mariés à Ventavon, le samedi 11 juillet 2015.

Décès

- **Robert Pourrière** habitant au Villard est décédé le 26 janvier 2015 à Ventavon à l'âge de 84 ans.



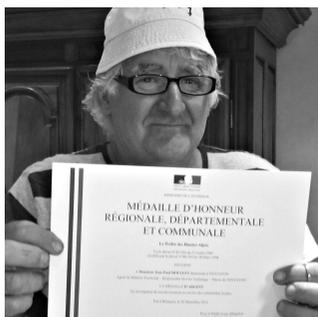
Lucy, Lisa et Julien

Médailles



Deux employés communaux de Ventavon ont reçu la médaille d'argent d'honneur régionale, départementale et communale en récompense de leur dévouement au service des collectivités locales depuis plus de 20 ans. Ces médailles ont été attribuées par arrêté du préfet du département des Hautes-Alpes à :

- **Sylviane Pia**, attaché territorial qui durant sa carrière a travaillé dans différentes collectivités locales, tout d'abord à l'Office de Tourisme de Montgenèvre, dans différentes communes (Montgenèvre, La Salle-les-Alpes, Vitrolles, Esparron, La Saulce et Ventavon), et à la communauté de communes de Tallard-Barcellona.



- **Jean-Paul Moullet**, agent de maîtrise qui a travaillé comme agent technique au SIVOM du Laragnais quelques années et sur la commune de Ventavon depuis plus de 23 ans.

Surveillance du Moustique Tigre



L'Agence Régionale de Santé 05 est sollicitée par de nombreuses personnes qui se plaignent d'être piquées par des moustiques en fin de journée dans leurs habitations ou en proximité. Ces moustiques sont souvent des moustiques communs ou domestiques. Ils se développent dans des petites quantités d'eau : soucoupes de pot de fleurs, vases, récipients contenant de l'eau dans les jardins (bidons, citernes ...), endroits où peut stagner l'eau...

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Il est nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

Il faut tout d'abord éliminer les larves, pour cela vous devez :

- éliminer les endroits où l'eau peut stagner
- changer l'eau des plantes
- vérifier le bon écoulement des eaux de pluie
- couvrir les réservoirs d'eau
- couvrir les piscines hors d'usage

Il faut également éliminer les lieux de repos des moustiques adultes, pour cela pensez à :

- débroussailler et tailler les herbes hautes
- élaguer les arbres
- ramasser les fruits tombés et les débris végétaux
- réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage)
- entretenir votre jardin

Pour votre complète information, notre département est le seul département de la région PACA qui n'est pas concerné par le moustique tigre vecteur de maladies tropicales (dengue et chikungunya), une surveillance de ce moustique est d'ailleurs réalisée depuis 3 ans à l'aide de pièges pondoirs sur 8 communes urbaines de notre département. En 2012, la surveillance était négative. En 2013 et 2014, des œufs de moustique tigre ont été détectés dans certains pièges en fin de saison mais sans présence avérée de moustiques adultes, donc sans déclenchement de traitement insecticide. Cette surveillance est bien entendue reconduite en 2015.

Nomination d'un prêtre pour le secteur de La Saulce

Après le départ du père Pierre Fournier, le père François Bedin, curé-doyen du secteur de Tallard, avait reçu la mission temporaire d'administrateur du secteur de La Saulce, avec le soutien du diacre André Vallet pour maintenir les liens. L'évêque du diocèse de Gap et d'Embrun, Jean-Michel di Falco Leandri nous annonce qu'il a nommé pour le 1^{er} septembre 2015 un prêtre au service du secteur de La Saulce (dont Ventavon fait partie) :

le père Jean-Baptiste Tran.

par Denis Buffet

Claris, Clari et Clary

L'étude des noms de lieux contribue à l'étude du passé et s'appuie sur des attestations anciennes contenues dans les archives disponibles telles que les cartulaires médiévaux, les actes notariés, les relevés généalogiques, le cadastre napoléonien, les anciennes cartes géographiques, la mémoire orale...

Pour ce qui est de l'onomatopée des noms *Les Claris*, *Clari* ou *Clary*, toponymes et patronymes ventavonnais, on pourrait considérer que ce sont trois orthographes laissées à l'appréciation du scribe d'une certaine époque qui recopiait les mots soit avec leur déclinaison latine soit avec ses règles personnelles d'orthographe.

Dès l'époque romaine, il était fréquent de donner à une terre le nom de son propriétaire. Ce nom était parfois employé seul ou bien avec un suffixe.

Les Claris, un lieu-dit

- **Les Claris** est un lieu-dit de la commune de Ventavon, localisé dans le quartier de Faye entre le torrent du Soudelon et celui du Beynon.

Situé à la croisée de 3 chemins visibles sur le cadastre napoléonien en 1811:

- l'un (à l'Ouest) du même nom «le chemin des Claris» rejoignant la D 21 venant du col de Faye par les parcelles de Bel-Homme,

- le deuxième (à l'Est) quasiment disparu rejoint le sentier sur Queue longue, parcelle en pointe au confluent des torrents du Beynon et de Bonsecours puis en continuant et en traversant le deuxième torrent il rejoint la piste forestière de Bonsecours,

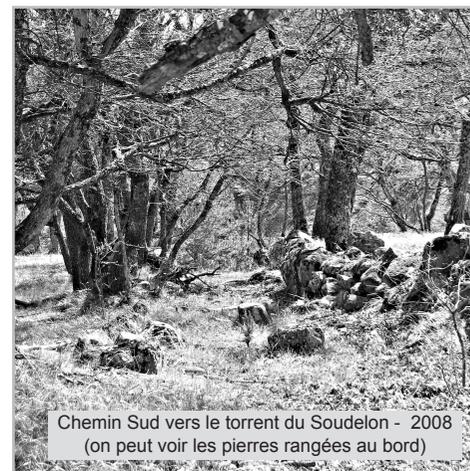
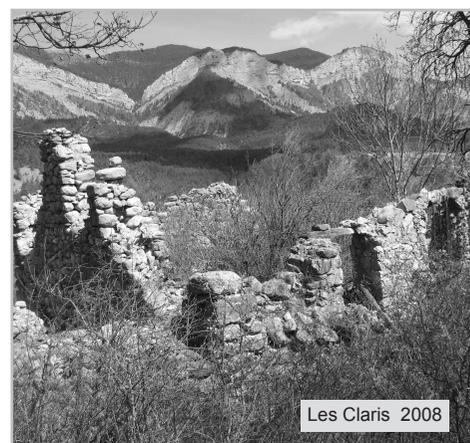
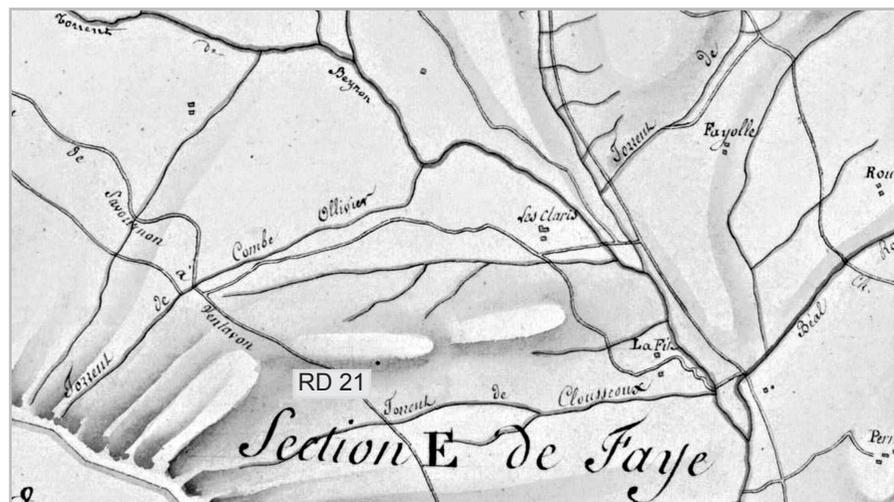
- le troisième (au Sud) traversait le torrent du Soudelon pour rejoindre le lieu-dit Lafit. Actuellement, ce sentier dont on voit le départ s'efface dans les marnes du torrent et réapparaît sur l'autre rive.

D'après Joseph Roman, cet écart aurait appartenu à la famille Clari, établie à Ventavon dès le XV^e siècle.

Au début des années 1900, il devait y avoir trois maisons habitées par trois familles (Souchon, Chabal et Arnaud). On sait aussi qu'à cette époque, Marius Grimaud du Villard (grand père d'Adrien) y allait danser, et c'est là qu'il aurait rencontré sa future épouse, une employée de Beaujeu (ferme du col de Faye).

Aujourd'hui, les bâtiments sont en ruine au milieu de pâturages à vaches et les propriétaires ont changé (Chauvin, Léonetti et Arnaud).

Cadastre napoléonien - 1811



RECHERCHES HISTORIQUES

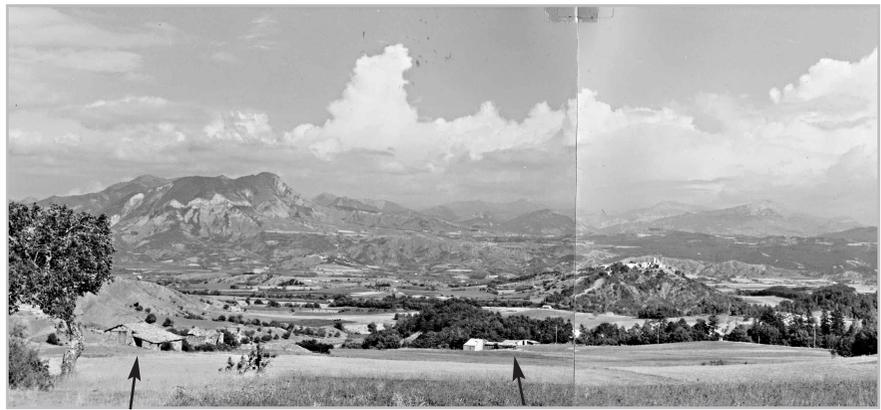
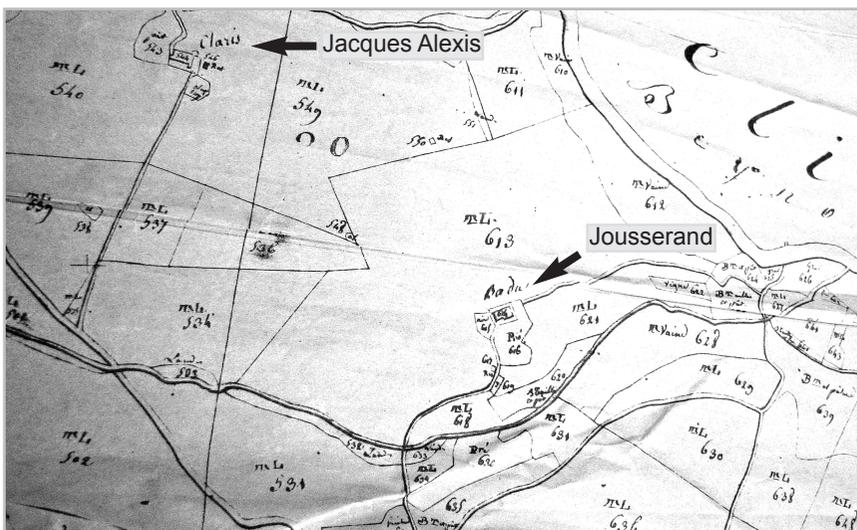
Claris, une annotation cadastrale

- **Claris** (sans l'article Les), une annotation manuscrite sur le cadastre « préparatoire » napoléonien de 1811 se trouvait à l'emplacement appelé aujourd'hui « **Jacques Alexis** » sur la carte IGN 1:25000 (cf. 3339 OT) entre Chanousse et la ferme Jousserand (nom d'un ancien propriétaire) ou Basse Chanousse (signalétique routière actuelle). Pour information et compliquer le tout, il était mentionné sur le cadastre napoléonien de façon manuscrite également le terme *Badu* en lieu et place de *Jousserand* sur la carte IGN contemporaine.

On suppose donc, que les propriétaires ou habitants de ce lieu-dit avant 1811 auraient pu s'appeler « Claris » et les suivants « Jacques Alexis ». En consultant les généalogies des Hautes-Alpes, on s'aperçoit qu'un certain Jacques-Alexis, fils d'Alexis Jousserand est né à Ventavon le 20 janvier 1756 et que Jacques Jousserand (probablement le même sans le deuxième prénom) se serait marié avec Suzanne Clary, le 3 mars 1778. Tout cela devient plausible au vu de la proximité de la ferme Jousserand et pourrait expliquer cette annotation *claris*, malgré tout cela reste à confirmer. On distingue également sur le linteau d'une porte une inscription « 1767 » qui pourrait signifier l'année de la construction de la maison.

Au début des années 1900, ce bâtiment appelé *Grange Jacques Alexis* devait appartenir aux Toscan du Plantier puis il a été revendu successivement aux André, aux Pitavin et dans les années 1970 à la famille Telmont-Bouchet. Il a été racheté et rénové en 1973 par la famille Sèle pour en faire un restaurant gastronomique avec deux ou trois chambres d'hôtel. Plus tard, deux petites maisons et une grande bâtisse se sont construites aux alentours afin d'agrandir la capacité d'accueil de l'hôtel. Cet hôtel-restaurant appelé « *Domaine de Faye* » faisait partie du réseau « Relais et châteaux » et a fonctionné 5 ans avant que l'entreprise tombe en faillite et que les bâtiments et les terrains soient vendus à différents propriétaires (Calixte, Reboux puis Roy, Sénécaut et Petit). Les anciens racontent qu'une clientèle riche fréquentait cet établissement et que certains clients arrivaient en hélicoptère en se posant dans le pré attenant.

Cadastre préparatoire napoléonien - 1811

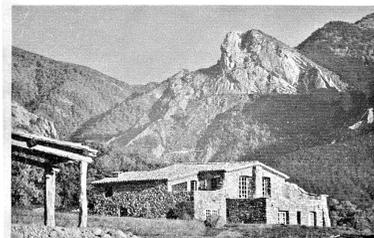


© R. Calixte



Grange Jacques Alexis avant 1973

Domaine de Faye



Menu 55 s.c.
Carte 80/120 s.c.
130/170 s.c.
1
320 s.c.
15 s.c.
oui
non
Gap-Tallard 15 km
10 km
10 km
oui
Moyenne et grande montagne
Voie à voite. Chasse
Voie sur lac

89
LYON
GENÈVE
TOURNAI
ORCIÈRES
BONNETIER
VENTAVON
LARAQUE
SISTRON
M. H. S.
M. H. S.
M. H. S.

05300 Ventavon
Domaine de Faye
Tél. 88 par (92) 53.91.11
Prop. MM. Christian et François Sèle
Dir. MM. Christian et François Sèle
F.H. Mardi H.S.
F.A. 15/11 au 20/3
Altitude 700

Extrait du catalogue «Relais et châteaux»



Étymologie de Claris

Dans le Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France, Dauzat explique ce toponyme «Clariss» par les noms d'hommes latins Clarus, Clarius ou Clarentius, l'adjectif latin clarus (clari, claris suivant les déclinaisons latines) qui signifie « illustre, célèbre, brillant ou clair » et qui fut popularisé par saint Clair, 1er évêque de Nantes au III^{ème} siècle, un nom de rivière (Clarée par exemple), ou par la racine d'un mot pré indo européen en Kal qui est devenue Kl ou kla pour signifier « rocher ou pierre ».

Claris est aussi un dérivé du prénom Claire, nom de baptême féminin issu du latin claritia, dérivé de clara ; C'est aussi un nom de l'ordre franciscain de femmes fondé par sainte Claire d'Assise en 1212. L'écriture évolua en « Clarisses ».

Durand Clari (ou Claris), procureur des Chartreuses de Berthaud

On retrouve dans les chartes de Notre Dame de Berthaud, qu'un certain Durand Clari(s), d'une famille originaire de Ventavon, fut procureur de la Chartreuse de Berthaud pendant plus de 60 ans, de 1212 à 1274 (cf. Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes 1904).

Il est cité plusieurs fois dans les documents d'archives à propos des acquisitions, donations ou dîmes faites aux Chartreuses de Berthaud. On le retrouve également avec l'indication de *baile magister ovium* ou maître berger après l'écriture de son nom décliné en latin, *fratrem Durandum Claris*.

Nous avons également sa citation *Durando Clari* dans un acte sous sceau seigneurial (Dauphiné) de 1243 (voir ci-contre fac-similé).

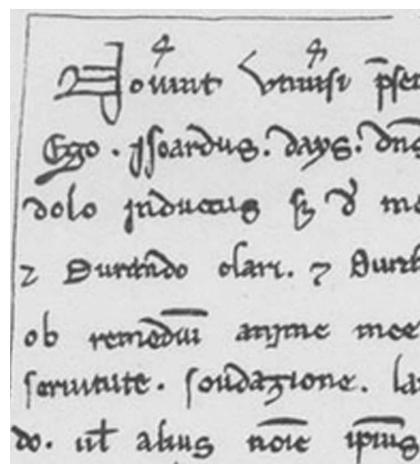
Le procureur était en quelque sorte l'économiste du couvent. Ses fonctions consistaient à tenir des comptes, à être placier de commerce, à voyager,

à pratiquer tout, sauf ce qui concerne la vie du cloître.

Il était frère laïc dit *convers*. Pour expliquer cela, des familiers clercs ou laïcs furent rattachés à la famille cartusienne à certaines périodes de l'histoire de l'ordre. La tendance du gouvernement de l'ordre a toujours été de les assimiler progressivement à l'un ou l'autre des groupes initiaux (pères ou frères convers).

Au vu du nombre de terres de Ventavon données par les Seigneurs de l'époque aux Chartreuses de Berthaud, on peut émettre l'hypothèse que le nom de famille de Durand Clari (ou Claris), gestionnaire des biens des religieuses soit resté dans les usages comme celui de Berthaud à Ventavon, domaine agricole ou dépendance à l'époque du Monastère des Chartreuses de Notre Dame de Berthaud de la Roche-des-Arnauds (voir *Ventavon INFO n°22 p 8 – Décembre 2004*).

Acte sous sceau seigneurial 1243 - Berthaud



Extrait de traduction du fac-similé (ADHA)

...mais de ma propre volonté, j'ai donné et concédé à Dieu et à la maison de Berthaud et à **Durand Clari** et à Durand Escotier, frères de la même maison, recevant au nom de cette maison, pour le salut de mon âme et de celles de mes parents, en fief franc, libre de toute servitude, taxe, droit de lods et de toute autre redevance, tout ce que ladite maison de Berthaud ouquelqu'un d'autre au nom de cette maison avait acquis de ma seigneurie...

Le patronyme Clari ou Clary à Ventavon

D'après Joseph Roman, historien renommé des Hautes-Alpes, l'écart *Les Claris* aurait appartenu à la famille de *Clari*, établie depuis le XV^e siècle à Ventavon (cf. Dictionnaire topographique de la France). Le patronyme serait devenu toponyme.

Effectivement, on retrouve le patronyme Clary dans les archives dauphinoises (doc : 1878) : « le 15 mai 1531, Marguerite de Clary (fille du noble Pierre, seigneur de Ventavon) se marie avec Etienne Amat, seigneur de Lazer ».

Dans la généalogie de Jean-Paul Métailler, on retrouve : un certain Jean

Antoine de Clary né en 1584 à Ventavon qui se mariera également en 1609 avec Catherine Meysenc dans le même lieu.

Dans la généalogie de l'Association Généalogique des Hautes-Alpes (AGHA), on retrouve également un Antoine Clary né à Ventavon le 23/06/1647, fils d'Antoine Clary et Marie Garcin.

Un autre exemple est mentionné dans la généalogie de Muriel Gontard avec une certaine Anne de Clary mariée en 1671 à Ventavon avec un André André suivi de la particule de Ventavon et qui selon la généalogiste

serait parente de Désirée Clary, fiancée de courte durée de Napoléon Bonaparte et reine de Suède par la suite (voir plus loin).

L'AGHA recense à propos du patronyme Clari(y) à Ventavon 33 actes de naissances de 1647-1764, 17 actes de mariage 1630-1785 et 20 actes de décès de 1663-1802 (voir page suivante).

On peut donc attester que le patronyme Clari (ou Clary) était connu à une certaine époque à Ventavon, ce qui pourrait expliquer cela, c'est-à-dire le toponyme. Il faudrait donc continuer à chercher et retrouver ainsi les actes notariés de la famille (de) Clari (ou Clary) pour affirmer la relation avec le ou les lieux-dits, et les écrits de Joseph Roman.

RECHERCHES HISTORIQUES

CLARY Naissances

23/06/1647	CLARY Antoine
30/01/1657	CLARY Marguerite
01/10/1659	CLARY Claire
09/08/1666	CLARY Jeanne
16/09/1668	CLARY Pierre
09/10/1671	CLARY Jeanne
30/08/1674	CLARY Louise
31/05/1677	CLARY Marguerite
02/05/1679	CLARY (fille)
09/12/1681	CLARY Jeanne
06/09/1688	CLARY Jean
27/05/1695	CLARY Isabeau
24/03/1697	CLARY Marie
25/01/1700	CLARY Françoise
14/11/1712	CLARY Anne
22/12/1715	CLARY Marie
06/10/1718	CLARY Catherine
27/07/1721	CLARY Marguerite
22/07/1722	CLARY Elisabeth
19/05/1725	CLARY Marguerite
08/02/1728	CLARY Pierre
31/08/1730	CLARY Jeanne
07/12/1734	CLARY Antoine
16/10/1737	CLARY Alexis
00/00/1747	CLARY Antoine
00/00/1747	CLARY Pierre
19/06/1748	CLARY Elisabeth
07/09/1751	CLARY Marguerite
24/04/1754	CLARY Madeleine
10/09/1756	CLARY Jacques
20/02/1759	CLARY Suzanne
06/01/1762	CLARY Jean
30/11/1764	CLARY Jeanne

Relevés des actes de naissances, mariages et décès des Clary et Clari à VENTAVON de 1630 à 1802 (AGHA)

CLARY Décès

13/03/1663	CLARY Jean
03/02/1665	CLARY Jean
06/03/1665	CLARY Claire
25/08/1674	CLARY Pierre
25/08/1675	CLARY Dauphine
31/05/1677	CLARY Marguerite
08/09/1678	CLARY Jeanne
21/10/1678	CLARY Suzanne
21/11/1678	CLARY Pierre
26/01/1680	CLARY Anne
31/03/1699	CLARY Marguerite
13/08/1703	CLARY Pierre
16/05/1736	CLARY Marguerite
13/12/1744	CLARY Anne
23/07/1750	CLARY Louise
17/02/1758	CLARY Jacques
25/02/1761	CLARY Jean
11/03/1761	CLARY Marguerite
01/06/1764	CLARY Alexis
16/02/1802	CLARY Pierre

CLARY Mariages

14/09/1630	JOUBERT Jean	CLARY Alix
05/05/1664	ALBERT Esprit	CLARY Jeanne
26/07/1671	ANDRE André	CLARY Anne
27/09/1688	DUPUY Balthazar	CLARY Louise
22/02/1694	CLARY Pierre	RABE Pierrette
25/11/1706	BARRILLON Pierre	CLARY Anne
27/11/1719	AMAYON Antoine	CLARY Jeanne
08/11/1731	FLOUR Louis	CLARY Anne
30/07/1736	TOURRES Pierre	CLARY Elisabeth
05/03/1737	PAUL Jacques	CLARY Marie
26/11/1749	ROUIT Antoine	CLARY Marguerite
10/01/1769	CHEVAL Honoré	CLARY Elisabeth
07/02/1775	COUDOURET Jean Joseph	CLARY Marguerite
21/05/1776	LAGIER Joseph	CLARY Madeleine
03/03/1778	JOUSSERAND Jacques	CLARY Suzanne
07/02/1785	GRIMAUD Jean	CLARY Jeanne
05/07/1666	CLARI Antoine	MAUREL Catherine
23/08/1676	CLARI Antoine	CHEVAL Honoré
03/06/1680	COMBE Jacques	CLARI Marguerite
06/06/1715	BERNARD Claude	CLARI Isabeau

Apparition des Clary à Marseille

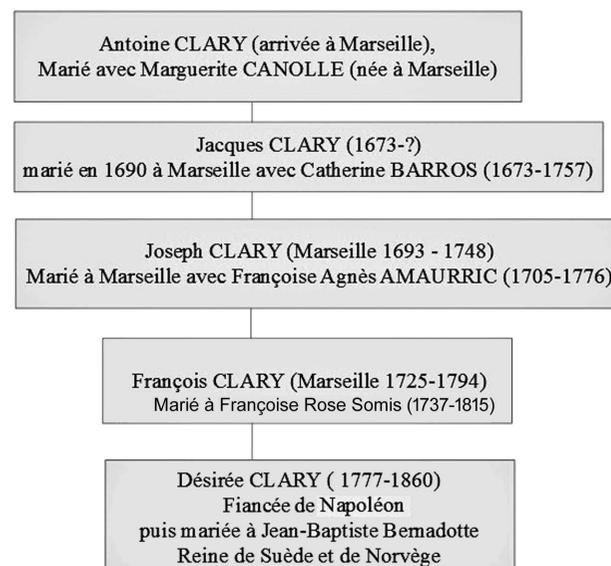
Dans le livre « Des Marseillais dans l'histoire » (paru en 1988) de Pierre Guiral et Félix Reynaud, on apprend qu'un illustre personnage, **François de Clary** (1725-1794) descendant d'une famille de Ventavon (Hautes-Alpes), venue à Marseille vers 1680 fut l'un des grands fabricants et marchands de soie marseillais de la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Il était armateur et échevin de Marseille. Deux de ses filles auront une destinée royale.

Cette mention « d'origine ventavonnaise » est également reprise par de nombreux auteurs soit par la recopie d'une phrase d'un historien à l'autre, soit probablement par le dépouillement d'actes notariés aboutissant à cette déclaration.

On peut remonter une partie de la lignée jusqu'à l'apparition des Clary à Marseille grâce au généalogiste Pierre Dupuy-Dutemps (Article « Amis de Cordes » 1956) :

« François Clary né en 1725 était le fils de Joseph Clary, époux de Françoise-Agnès Amaurric (ou Amaulry) né à Marseille en 1698 et enseveli dans l'église Bon Pasteur. Jacques Clary, père de Joseph avait épousé en 1690 toujours à Marseille, Catherine Barros.

Ce mariage permet d'apprendre que Jacques était le fils d'Antoine Clary et de Marguerite Canolle, née à Marseille. Par un acte de décès de 1703, on connaît aussi qu'il avait existé un François Clary venu s'installer à Marseille, marié à Marguerite Goujon. Il pourrait avoir été le frère d'Antoine. C'est à ce degré que les Clary apparaissent à Marseille et c'est à ce point que l'on s'interroge sur leur origine. »



Pour la petite histoire napoléonienne et royale

Voici in texto, une histoire racontée par Nadine de Trans-en-Provence à propos de ce François Clary et de deux de ses filles :

« François Clary avait épousé le 24 juin 1759, en deuxième noce, Françoise Rose Somis, dont il eut plusieurs enfants. A la Révolution, il possédait l'une des plus grosses fortunes de Marseille, lorsque, compromis dans le mouvement fédéraliste de 1793, il vit son fils Étienne et son gendre Antoine d'Anthoine, époux de sa fille Marie-Rose et futur maire de Marseille, jetés en prison. Un autre de ses fils se suicida pour ne pas être arrêté. Lui-même, très abattu, mourut sans connaître la destinée royale qui sera réservée à ses deux filles, Julie et Désirée.

Julie née en 1771, devint reine de Naples puis d'Espagne après avoir épousé Joseph Bonaparte à Cuges, le 1^{er} août 1794.

Cependant, c'est incontestablement le destin de Désirée, qui a marqué les imaginations. Bernardine Eugénie Désirée Clary est née à Marseille, le 8 novembre 1777. Elle est d'abord courtisée par Joseph Bonaparte en 1794, qui reporte finalement son dévolu sur Julie, la sœur de Désirée. Pendant ce temps, Désirée s'est fiancée officiellement avec le frère de Joseph, Napoléon Bonaparte, le 21 avril 1795. Mais le général Bonaparte est rappelé à Paris. Après avoir rencontré Joséphine de Beauharnais, le 15 octobre 1795, par le biais de son ami Paul Barras, Bonaparte renonce à ce projet de mariage.

Désirée épouse le 17 août 1798 à Sceaux le général Jean-Baptiste Bernadotte. Lorsque son époux est placé par Napoléon sur le trône de Suède le 21 août 1810, Désirée s'installe à Stockholm avec son fils Oscar né le 4 juillet 1799. Au bout d'un mois, elle retourne s'installer seule à Paris. Elle ne revint en Suède que pour assister le 19 juin 1823 au mariage de son fils Oscar avec la princesse Joséphine, fille d'Eugène de Beauharnais, Duc de Leuchtenberg, et petite-fille de l'Impératrice Joséphine.

Désirée fut par la suite, couronnée reine de Suède et de Norvège. Son mari, Jean-Baptiste, l'était depuis la mort du roi Charles XIII le 5 février 1818, sous le nom de Charles XIV Jean (Karl XIV Johan). Désirée devint reine sous le nom de Desideria en 1829. Elle ne quittera plus son royaume désormais, mais se tenant toutefois, à l'écart des obligations des souverains et en entretenant une correspondance abondante avec sa famille.

À la mort de son époux le 8 mars 1844, son fils accède au trône sous le nom d'Oscar I^{er}. Désirée meurt le 17 décembre 1860 à Stockholm. Elle est à l'origine de l'actuelle dynastie suédoise et des familles princières qui se trouvent sur le trône de Norvège, du Danemark, de Belgique, du Luxembourg et de Grèce. Sa mère, Françoise Rose Somis, peut prétendre, au même titre que la reine Victoria, au surnom de Grand-mère de l'Europe. »



**Désirée Clary,
reine de Suède et de Norvège**

Dynastie Bernadotte

Roi : Jean-Baptiste Bernadotte ou Karl XIV Johan (1723-1844)
X Désirée Clary (1777-1860) ou Desideria

Roi : Oskar I (1799-1859)
X Josefina av Leuchtenberg

Roi : Oskar II (1829-1907)
X Sofia av Nassau

Roi : Gustaf V (1858-1950)
X Victoria av Baden

Roi : Gustaf VI Adolf (1882-1973)
X Louise f. Mountbatten

Prince Gustaf Adolf (1906-1947)
X Sibylla av Sachsen-Coburg-Gotha

Roi : Carl XVI Gustaf (1946)
X Sylvia f. Sommerlath

Princesse Victoria (1977)
X Prince Daniel

Princesse Estelle (2002)

RECHERCHES HISTORIQUES

Le destin fabuleux de Désirée Clary

Si l'on en croit les auteurs de livre « Des Marseillais dans l'histoire », Désirée Clary devait donc avoir ses aïeux originaires ou propriétaires de terres à Ventavon. En tout cas, ce qui est sûr, c'est qu'elle est l'ascendante (aïeule en 7^{ème} génération) de la princesse Estelle, née en 2012, fille de la princesse héritière Victoria de Suède et petite-fille de Charles XVI Gustave, roi de suède.

Imaginez-vous le scoop dans la presse « people » dans quelques années, lorsqu'elle saura lire : « La princesse Estelle retrouve ses racines en lisant Ventavon INFO ! ».

Mais ce n'est pas tout ! Ce sera peut-être l'occasion pour elle de participer à une partie de cousinade organisée de temps à autres par les Clary de Pelleautier (DL - 20/09/1989 ci-contre) descendants d'une lignée de Désirée, d'après la généalogiste de famille.

Sans nul doute, on trouvera parmi ses cousins Valérie Bittoni et Jérôme Cheval, tous deux conseillers municipaux de Ventavon et issus des Clary de Pelleautier. En effet, ces derniers sont de la même famille du côté du grand père maternel de Valérie, Joseph Clary et de l'arrière grand mère de Jérôme, Elisa Clary. Joseph et Elisa étant frère et sœur.

Ce fabuleux destin de Désirée inspira de nombreux auteurs littéraires dont notamment :

- Colette Piat avec, *Mémoires insolents de Désirée Clary*, en 2005,
- Françoise Kermina avec, *Bernadotte et Désirée Clary : le Béarnais et la Marseillaise souverains de Suède*, en 2004,
- Anne-Marie Selinko avec *Désirée*, en 1968,
- Marie Célestine Amélie d'Armaillé avec *Une fiancée de Napoléon : Désirée Clary, reine de Suède 1777-1860*, en 2001,
- Jean-François Kahn qui dans son livre *Dernières salves : Supplément au Dictionnaire incorrect et à l'Abécédaire mal-pensant en 2009*, en consacre un paragraphe.

Des films ont également été réalisés comme :

- *Le Destin fabuleux de Désirée Clary* (1942) de Sacha Guitry, interprétée par Geneviève Guitry et Gaby Morlay (sachez que le titre et la structure de ce film inspirèrent celui plus contemporain du *Fabuleux Destin d'Amélie Poulain* de Jean-Pierre Jeunet en 2001),
- *Désirée* d'Henry Koster, en 1954.

Une station de métro et une rue de Marseille porte le nom de Désirée Clary.

Les généalogistes et historiens ont appelé la branche de Désirée Clary : « Les Clary de Marseille » pour les distinguer des autres branches du Dauphiné (Ponthevez), Egletons (barons de Saint Angel), Cordes, Montpellier, le Vivarais...

Recherches historiques préparées par Denis Buffet avec :

- la bibliographie et les généalogies citées dans le texte,
- la mémoire orale des anciens : Adrien et Michèle Grimaud, Gérard Beynet et Jacqueline Guinot
- la documentation de Roland Calixte, Jérôme Cheval, Huguette Clary-Pascal et Valérie Bittoni



Descendante directe de Désirée Clary : La princesse Estelle (23/2/2012), fille de la princesse héritière Victoria de Suède et de son époux le prince Daniel

© Puretenti - 2013

ALPES

MERCREDI 20 SEPTEMBRE 1989 2 FIL 05

RETROUVAILLES

Une famille royale

Après quelques années de « séparation » les Clary se sont retrouvés à La Marcellière/Pelleautier



Oui vous avez bien lu royale. Et la raison est simple, puisque la famille Clary de Pelleautier, descend directement de Désirée Clary qui fut en son temps reine de Suède ! Pour la petite histoire, sachez qu'elle faillit épouser Napoléon en personne. Mais un non moins auguste personnage lui fit tourner la tête, et l'empereur s'en vola vers d'autres cieux. Aujourd'hui, plus de dentelles ni frous-frous, tout simplement une grande famille qui se réunissait dimanche pour la première fois. Ils étaient une bonne centaine, 2 à 88 ans, cousins-cousines, oncles, tantes, frères, sœurs etc. C'est la grand-mère Clary, décédée l'an dernier, qui est un peu à l'origine de ce rassemblement. Cela faisait longtemps qu'elle souhaitait réunir autour d'elle tous ses proches. C'est également elle qui effectua l'arbre généalogique de la famille, qui permit de découvrir la présence de sang bleu dans les veines des siens.

Mais le sort en a décidé autrement. Pourtant, les petits-enfants ne se sont pas découragés. Ils ont voulu accomplir ce qu'elle avait souhaité. Aussi, Denise Borel et Michel Bonnardel se sont-ils pris par la main pour rassembler tout ce petit monde. Certains ne s'étaient pas vus depuis des années. D'autres ne s'étaient tout simplement jamais rencontrés. Une quinzaine d'entre eux étaient arrivés le matin de Saint-Etienne, faisant ainsi quelques heures de route pour retrouver la fa-

milie, mais aussi la maison d'enfance, où naquit la grand-mère. On peut en tout cas féliciter tous ces gens pour leur dynamisme, puisqu'en juin dernier, un repas avait déjà réuni 75 personnes à Saint-Michel de Provençe. Mais les Clary n'étaient pas au grand complet. C'est aujourd'hui chose faite, et d'autres rassemblements suivront sans doute celui-ci, placé sous le signe de la bonne-humeur et de l'amitié.

Valérie CADO

Dauphiné Libéré du 20/09/1989



Affiche du film



Rue et métro de Marseille



Soirée Latino et cours de danses



A Ventavon, le **weekend du 13 et 14 juin 2015** s'est déroulé au son des rythmes latinos en compagnie de Yohannys et Mélanie, professeurs de danses cubaines (Rueda, Merengue et Bachata).

Le samedi soir, l'auberge du Prieuré accueillait les danseurs à la fin d'un repas afin que les passionnés, les curieux et les villageois puissent s'initier gratuitement ou tout du moins se donner le goût d'apprendre à danser. Ce fut un moment agréable où une cinquantaine de personnes se sont déplacées pour s'imprégner de la musique latino-américaine et découvrir les danses « dé salonne » rythmées et chaleureuses.

Les plus convaincus sont revenus le lendemain aux différents cours de danses organisés à l'étage à la salle du Prieuré.

Pour le cours de **Salsa cubaine**, il s'agissait de s'initier aux pas de danse qui se font en miroir pour l'homme et la femme sur la base d'une mesure de 8 temps découpés en deux. En effet, on compte « 1,2,3 » (pause) « 5,6,7 » (pause). La pause correspondant au temps suspendu de la mesure rythmique.

Les danseurs dansent de façon circulaire, en se déplaçant constamment, y compris pendant les tours. La salsa cubaine est appelée également la Rueda (ou Casino à Cuba). Plusieurs couples dansent en cercle, en exécutant les mêmes passes au même moment et en changeant de partenaires sous l'indication du meneur qui annonce les passes à venir.

Le **Merengue** enseigné au deuxième cours, se pratique un peu comme une marche sur un rythme binaire très simple à suivre même dans une salle bondée.

La **Bachata**, quant à elle, s'inspire des autres danses latines et intègre plus de technique dans la connexion entre partenaires, de mouvements de bras, de sensualité...

A voir, à danser juste pour voyager dans un univers où plaisir et bonne humeur se côtoient allègrement.

Rendez-vous cet été pour une prochaine soirée et quelques cours dont on vous communiquera les dates ultérieurement.



La Fête des voisins

Le **dimanche 7 juin 2015**, à l'initiative du Comité des Fêtes de Ventavon, la population était conviée au pique-nique de la « Fête des voisins ».

Le rendez-vous était donné sur la **place Philippe Bourg** à partir de midi. Cette fête d'origine française a permis à plus de soixante personnes de se retrouver en famille sous un beau soleil.

C'est à l'ombre des platanes qu'ils ont pu s'installer autour de tables mises à leur disposition et

discuter entre amis mais aussi échanger avec de nouvelles connaissances.

Après avoir pris l'apéritif offert par le comité des fêtes les participants ont pu se restaurer grâce au pique-nique qu'ils avaient amené et même faire déguster aux voisins de table leur spécialité.

Ce moment de convivialité inter-générationnel fut très apprécié par les Ventavonnais présents et l'après-midi s'est poursuivi sur le boudrome par une partie de pétanque pour certains ou autour d'un bon café pour d'autres.

D'un avis général le rendez-vous est pris pour l'année prochaine !



Fête de Ventavon

Samedi 1^{er} août

14h : Inscription Doublette pétanque
(150€+ mises)

14h30 : Tirage
+ Consolante (80€ + mises)

20h : Repas sur la place du château
Inscription au 06 09 33 05 94
ou 06 83 44 97 04
pour les 200 premiers inscrits

22h : **Orchestre**
Gérard Bernard



Dimanche 2 août

12h : Apéritif du maire

14h30 : Inscription Doublette mixte pétanque
(150€ + mises)

15h : Tirage
+ Consolante (80€ + mises)

De 15h à 17h : jeux d'enfants, lots à gagner

Vente de grillades (sandwichs, saucisses et merguez), frites et glaces

22h : **DJ Nico**

Durant le weekend des jeux gonflables seront proposés gratuitement à vos enfants

Lundi 3 août

8h30 : Inscription Triplette Provençale à l'auberge de Ventavon (300€ + mises)

9h : Tirage

12h : Repas à l'auberge de Ventavon

14h : Consolante Triplette Provençale
(100€ + mises)

Organisation COMITE des FETES

Menu à 17 €

- Melon - jambon cru
- Pieds paquets
et pommes de terre

ou

Gigot d'agneau
et tomates à la provençale et haricots

- Fromage

- Dessert gâteau

(au choix chocolat, praliné ou café)

- 1/4 vin et café

Vide Grenier de Ventavon

Dimanche 6 septembre

Plus de 100 exposants

Buvette, grillades et pâtisserie maison

Stand Gym Plaisir :

présentation des activités

Inscription

04.92.66.43.59 ou **06.25.17.65.72**

Prix : 8 euros les 5 mètres

*Inscription avec le règlement
et la copie de la carte d'identité
(pas d'annulation en cas de pluie)*

Organisation GYM PLAISIR

